Direction générale de l'agriculture Rapport d'activité 2015



N° 59 / avril 2016



Sommaire



Les collaborateurs-trices de la DGA Ceux qui sont partis et ceux qui arrivent ...

p. 3



Législation agricole
Droit fédéral
Droit cantonal
Droit foncier rural
Affermage agricole

p. 5



Développement agricoleMarque de garantie Genève Région - Terre Avenir (GRTA) Projets novateurs

p. 9



Recensement & Paiements directs

p.15

Recensement

Contributions fédérales

Contributions à la biodiversité concernant le niveau de qualité II, la mise en réseau ainsi que les mesures cantonales Contributions à la qualité du paysage



Améliorations structurelles

p. 47

Modification des directives cantonales Crédits d'investissements Mesures sociales Subventions à fonds perdu Améliorations foncières

PDR genevois (projet de développement régional) Processus Agriculture 2030



Aménagement du territoire

p. 54

Préavis Grands projets d'aménagement

Infrastructures routières régionales
Programme agricole d'agglomération

Surface agricole utile (SAU) et surfaces d'assolement (SDA)

Surface appropriée à la production agricole (SAPA)

Taxe de compensation agricole

Agriculture urbaine

Indemnités pour perte de surface agricole utile



Vulgarisation et formation professionnelle Activité du laboratoire d'analyses de vins Essais enherbement

p. 59



Agro-Environnement

Décharge bioactive

p. 62

Agriculture biologique
Agriculture de conservation
Projet pilote 62a Nant des Charmilles
Bio-épurateurs
Protection des cours d'eau et renaturation des cours
d'eau
Remblayages en zone agricole



Protection des végétaux

p. 65

Les organismes réglementés

Gravières

Un problème croissant : la lutte contre les ennemis des cultures



Viticulture

p. 67

Contrôle de la vendange Vignoble de l'Etat Promotion des vins



Production animale
Subventions cantonales

p. 80



Les collaborateurs-trices de la DGA

Ceux qui sont partis et ceux qui arrivent...

Nicolas Delabays, secteur phytosanitaire

Guillaume Potterat, secteur viticulture et œnologie

Messieurs Nicolas Delabavs et Guillaume Potterat ont donné une autre orientation à leur carrière. Monsieur Delabays enseigne désormais à l'Hepia (Lullier) mais restera néanmoins très proche de la DGA avec laquelle les collaborations seront amenées à se développer. Monsieur Potterat s'en est retourné sur le domaine familial en vue de sa reprise. Nous les remercions très sincèrement pour leur implication et tout le travail accompli en faveur de notre agriculture et leur souhaitons pleine satisfaction dans leurs nouvelles activités

Dominique Fleury, secteur phytosanitaire

Monsieur Dominique Fleury remplacera Monsieur Nicolas Delabays comme responsable du secteur phytosanitaire et agronomie générale Monsieur Fleury bénéficie d'un réseau important dans le monde de la recherche et de l'enseignement (HES) qui offre des perspectives de collaborations très intéressantes.

Le parcours de Monsieur Fleury, tant au niveau de sa formation que des postes occupés, montre une solide expérience professionnelle. Cette expérience a notamment été acquise dans des contextes nécessitant des qualités relationnelles, qui sont essentielles pour les besoins du poste.

Florian Favre, secteur viticulture et œnologie

Monsieur Florian Favre remplacera Monsieur Guillaume Potterat comme responsable du secteur viticulture – oenologie. Issu d'une famille de vignerons, ayant obtenu un CFC, puis un bachelor et enfin un master en viticulture et œnologie, Monsieur Favre a gravi peu à peu tous les échelons académique.

Il dispose donc d'une très bonne expérience pratique du métier de viticulteur et d'œnologue, consolidée par une formation de haut niveau.

Les collaborateurs-trices de la DGA

D'un caractère ouvert, sa connaissance du monde vitivinicole est un atout important dans le cadre du poste où les contacts avec les professionnels sont quotidiens. En outre, il suppléera adéquatement le chef du domaine de l'Etat.

Sandra Baudet, service des contributions et des structures

Madame Sandra Baudet, secrétaire à la DGA s'occupant en particulier du secrétariat de la commission d'attibution du fonds de compensation agricole, a donné sa démission pour être plus présente sur le domaine familial au 30 octobre 2015. Madame Sandra Baudet est vivement remerciée pour le travail qu'elle a accompli depuis plus de 10 ans.



Dominique Fleury



Florian Favre



Droit fédéral

Politique agricole 2014-2017: trains d'ordonnances 2015

Suite à l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2014, des principales dispositions d'exécution de la politique agricole 2014-2017, des dispositions complémentaires et des adaptations aux actes modifiés de l'UE ont été mises en consultation à deux reprises courant 2015.

Au printemps 2015, les modifications projetées visaient principalement corriger quelques lacunes et apportaient nombre précisions certain de importantes, parmi lesquelles on peut relever en particulier l'adaptation du facteur UGB pour les bisons de plus de trois ans. Cette adaptation, qui répondait à une attente cantonale, éliminait ainsi une discrimination par rapport aux bovins. En revanche et bien qu'allant dans le sens d'un assouplissement, les modifications apportées dans le domaine structurel ne répondaient pas aux besoins d'une agriculture périurbaine telle que pratiquée à Genève.

A l'occasion de l'audition portant sur le train d'ordonnances à l'automne 2015, le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture a rappelé une fois encore que l'introduction de la PA 2014-2017 s'était traduite dans le canton de Genève par des distorsions de concurrence inacceptables, concernant d'une part l'élevage des

bisons et, d'autre part, l'absence de contributions pour l'estivage en zone limitrophe étrangère. Le département a dès lors profité de cette révision touchant notamment l'ordonnance sur les paiements directs, pour demander discriminations de corriger ces frappantes, afin que l'élevage des bisons puisse bénéficier d'un statut ainsi que d'un soutien équivalent à celui de l'élevage des bovins et que les éleveurs qui estivent leurs bêtes sur des estivages exploités par tradition dans la zone limitrophe étrangère bénéficient également des contributions pour la mise à l'alpage. Il a par ailleurs constaté que l'objectif annoncé visant la simplification des tâches administratives n'avait que partiellement été respecté, dans la mesure où s'agissant des paiements directs. la suppression ou d'exigences déjà de mesures et assimilées n'apportait introduites administratif pas d'allègement significatif et demandait de nouvelles adaptations aux exploitations, organismes de contrôle, aux systèmes informatiques et à l'administration en général. Concernant enfin la protection des végétaux, le département a fait part de son inquiétude quant à la diminution des moyens engagés par la Confédération dans ce domaine, eu égard au vraisemblable développement des problèmes phytosanitaires suite l'augmentation des échanges

commerciaux, à la limitation des outils à disposition des producteurs, ainsi qu'aux probables changements climatiques.

Swissness

Le projet d'ordonnances d'exécution de la nouvelle législation Swissness soumis à consultation courant 2014 avait donné lieu à une intervention forte du Conseil d'Etat s'agissant de la problématique spécifique liée à l'application de l'ordonnance sur l'utilisation de l'indication de provenance «Suisse» pour les denrées alimentaires, qui revêt un intérêt primordial pour l'agriculture et les consommateurs de la région. En effet, le projet de nouvelle ordonnance projetait d'exclure les zones franches, ce qui aurait pénalisé durablement les entreprises genevoises et notamment les Laiteries réunies de Genève.

Le Conseil d'Etat avait dès lors souligné qu'il était indispensable que la zone franche genevoise puisse être reconnue comme lieu de provenance ou de transformation pour les indications de provenance suisses. eu égard seulement aux engagements Suisse, mais internationaux de la également à l'importance des enjeux l'industrie agroalimentaire genevoise et l'économie agricole du Grand Genève.

Au premier semestre 2015, le Conseil d'Etat s'est uni aux milieux économiques concernés, aux autorités françaises

ainsi qu'aux représentants politiques genevois à Berne pour défendre ensemble ce dossier transfrontalier auprès de la Confédération.

Puis septembre 2015. après en des offices fédéraux consultation compétents et prise de position des commissions juridiques du Conseil national et du Conseil des Etats, le Conseil fédéral a adopté les ordonnances relatives au projet Swissness et décidé dans ce cadre de permettre aux produits de zone franche de continuer à bénéficier de la désignation «Suisse».

Autres consultations fédérales

Au cours de l'année 2015, la DGA a procédé ou collaboré à l'examen d'une quinzaine de projets de modifications de textes fédéraux et de consultations, dont notamment les suivants :

- modification de l'Ordonnance sur la protection des Eaux;
- contre-projet du Conseil fédéral à l'initiative populaire «Pour la sécurité alimentaire»;
- mise à jour de l'Annexe 12 de l'Accord agricole CH/UE;
- plan d'action de la Stratégie biodiversité suisse;
- révision des ordonnances relatives à la nouvelle loi sur les denrées alimentaires (projet Largo).

Droit cantonal

Règlement d'application de la loi visant à promouvoir des mesures en faveur de la biodiversité et de la qualité du paysage en agriculture

La loi visant à promouvoir des mesures en faveur de la biodiversité et de la qualité du paysage en agriculture (LMBA), qui constitue une refonte complète de la loi visant à encourager l'implantation, la sauvegarde et l'entretien de surfaces de compensation écologique, du 19 mai 1995, est entrée en vigueur le 1er janvier 2015.

En prolongement, le Conseil d'Etat a adopté le 14 janvier 2015 le règlement d'application de la loi (RMBA). Celui-ci dote le canton d'un dispositif légal adapté au contexte actuel des prestations attendues de la part de l'agriculture dans les domaines de la biodiversité et du paysage.

Abrogation du règlement d'application de la loi sur les mesures d'urgence

Le 25 février 2015, le Conseil d'Etat a abrogé le règlement d'application de la loi ouvrant un crédit d'investissement et un crédit de fonctionnement au titre de mesures d'urgence en faveur de l'agriculture, du 30 octobre 2002.

Cette législation portant sur le désendettement, la viticulture, la

promotion des produits agricoles et la production animale, avait été adoptée en 2002 afin de préserver l'agriculture d'un accroissement de la dégradation de sa situation économique, eu égard à la libéralisation des marchés agricoles.

Les moyens financiers consentis en application de cette législation ont permis d'initier des projets qui perdurent encore à l'heure actuelle au travers de la loi sur la promotion de l'agriculture et son règlement d'application, qui ont pris le relais depuis 2005.

Droit foncier rural

Commission foncière agricole (CFA)

Au cours de l'année 2015, la CFA s'est réunie à 12 reprises pour traiter et rendre des décisions suite à des requêtes qui lui avaient été soumises.

- 140 dossiers ont été déposés, répartis comme suit :
- 34 demandes d'autorisation d'achat / vente;
- 32 demandes de non-assujettissement à la LDFR;
- 18 demandes de division;
- 62 demandes d'estimation de la valeur de rendement.

Pour le solde, il s'agit de diverses demandes telles que des divisions / réunions, échanges, partages, constitution de droits de superficie ou de servitudes, etc.

Dans le courant de l'année, la commission a rendu 143 décisions (dont 26 pour des demandes déposées entre 2011 et 2014) et approuvé 62 rapports d'estimation de la valeur de rendement effectués par le collège d'experts sous l'égide d'AgriGenève.

3 recours ont été interjetés par les requérants à l'encontre d'une décision rendue par la CFA. Un premier recours, portant sur le constat de non assujettissement à la LDFR d'un acte authentique relatif à la constitution a finalement d'une servitude. retiré. Les deux autres recours, portant respectivement sur un constat de non assujettissement et sur la constitution d'une servitude à destination de gravière, sont actuellement en cours d'instruction auprès de la chambre administrative de la Cour de Justice.

La DGA, en sa qualité d'autorité de surveillance, n'a en revanche pas eu besoin de faire usage de son droit de recours.

Il sied enfin de relever que les prix maximaux licites au m² sont restés inchangés, à savoir :

- Fr. 8.-- pour les terres agricoles;
- Fr. 12.-- pour les terres sises en zone agricole spéciale;
- Fr. 15.-- pour les vignes (sols nus).

Affermage agricole

L'année 2015 n'a pas donné lieu au dépôt de nouvelles demandes relatives à l'affermage agricole.

Les affaires en cours, déposées courant 2014, ont en revanche été instruites pour aboutir à des décisions rendues par la commission d'affermage agricole et par la DGA, en fonction de leurs compétences respectives. C'est ainsi que la commission a fixé et approuvé le fermage d'une entreprise agricole, dont le centre d'exploitation se situe sur le territoire de la commune de Meinier. La DGA a eu quant-à-elle l'occasion d'autoriser deux demandes d'affermage par parcelles, dont l'une d'entre-elles pour une durée limitée dans le temps.

Enfin, un recours devant la Cour de Justice avait été déposé suite au refus de la commission de se récuser dans une affaire, la demande de récusation étant initialement dirigée contre l'ensemble des membres de la commission. Dans un arrêt du 10 novembre 2015 (ATA/1215/2015), la Cour de Justice a partiellement admis le recours, en acceptant la récusation de l'un des membres de la commission exclusivement.



La marque de garantie «Genève Région – Terre Avenir» (GRTA)

Après une forte croissance liée à la demande de produits locaux, le nombre d'utilisateurs agréés à produire, transformer et/ou distribuer des produits certifiés GRTA s'est stabilisé à environ 345, niveau déjà élevé par rapport au potentiel. A noter que la quasi-totalité des entreprises agricoles sont certifiées.

Le nombre de restaurants collectifs labellisés, qui proposent entre 2 et 3 produits certifiés dans leur offre journalière, continue de croître fortement. En 2015, 74 restaurants (cuisines de production et satellites) se sont inscrits dans la démarche, ce qui porte à 200 le nombre total de restaurants labellisés. Cette nouvelle demande génère une diversification de la production agricole.

La plateforme GRTA lancée en 2014, véritable catalogue en ligne des produits disponibles pour la restauration, compte 72 fournisseurs et propose, en fonction de la saison, entre 700 et 1'000 produits GRTA par jour. Cette plateforme permet aux cuisiniers de lancer des appels d'offres.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'utilisateurs agréés	202	239	335	340	340	347

	2013	2014	2015
Nombre de restaurants labellisés proposant 2-3 produits certifiés/jour	75	126	200



Activité des commissions GRTA Commission technique GRTA

Au cours de l'année, la commission s'est réunie à 4 reprises et a retiré la certification GRTA à 2 entreprises suite à l'identification de non-respects des directives GRTA.

Cette commission a été élargie dans sa composition dès le 1^{er} janvier 2015. Les nouvelles filières ayant intégré la commission représentent les filières horticole, grande culture, transformation et restauration.

Commission de dégustation

En 2014, la commission s'est réunie une fois et a dégusté 18 produits. Un produit n'a pas reçu l'agrément de la commission

Campagnes de contrôles inopinés

année. 2 Cette campagnes de contrôles inopinés ont été réalisées par l'Organisme Intercantonal Certification OIC. Elles ont porté sur les producteurs situés en zones franches ainsi que la filière viande, regroupant utilisateurs au total 8 contrôlés. Globalement il n'a pas été relevé de manquement majeur, hormis quelques lacunes concernant l'étiquetage.

Sensibilisation de la population à l'agriculture locale

La campagne de sensibilisation des enfants à l'agriculture locale s'est poursuivie en 2015. Le matériel pédagogique développé par la DGA en 2011 a été reproduit afin de pouvoir répondre à la demande croissante des enseignants.

Depuis 2011. la Ville de Genève organise des animations GRTA en marge de la campagne « Croquons local au restaurant scolaire! ». Ces obiectif animations ont pour sensibiliser les enfants à l'impact des choix alimentaires sur l'environnement. Plus de 5'500 enfants en ont déià bénéficié. Organisées durant le temps parascolaire de midi, ces animations ont l'avantage de mobiliser et de sensibiliser également l'équipe parascolaire chargée d'accompagner le repas des enfants tout au long de l'année.

De plus, près de 3000 enfants des autres communes du canton ont pu participer aux animations GRTA durant 2015.

Les «Toqués de GRTA» en compétition!

La plateforme de promotion des produits « Genève Région-Terre Avenir » (GRTA) a organisé pour la première fois un concours de cuisine aux Automnales 2015 et a mis à l'honneur les cuisiniers des restaurants collectifs labellisés GRTA qui mettent en valeur les produits GRTA dans leurs menus!

Cette initiative lancée par l'association de la plateforme GRTA valorise le savoirfaire des cuisiniers des restaurants collectifs qui œuvrent quotidiennement pour offrir aux consommateurs des menus de qualités, locaux et de saison. Animé par Anita Lalubie, cheffe cuisinière de l'émission « Al dente » sur la RTS, le concours s'est déroulé tous les jours aux Automnales sous le regard expert d'un jury d'exception. Les toqués de GRTA ont présenté avec originalité des plats sur le thème « les couleurs du terroir genevois ».

Composé à la fois de cuisiniers professionnels. de personnalités impliquées quotidien au dans restauration collective ou encore de jeunes écoliers. Le jury a eu la mission de départager les cuisiniers qui ont rivalisé de créativité pour honorer les produits locaux!



M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat chargé du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, a remis le 20 novembre 2015 les prix aux cuisiniers gagnants des « toqués de GRTA » :

- 1er prix *La Toque 2015* M. Benjamin Venant de Tradall S.A.,
- 2^{ème} prix *La Toque des élèves* M. Olivier Géry du CICR Ecogia,
- 3ème prix La Toque de la sympathie M. Mohamed Arfaoui des HUG,



M. Benjamin Venant



M. Olivier Géry



M. Mohamed Arfaoui

Journée mondiale de l'alimentation – le 16 octobre 2015 à l'ONU

A l'occasion de la journée mondiale de l'alimentation et de l'année internationale des sols, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a souhaité sensibiliser le grand public à l'importance de sauvegarder les sols afin de maintenir la sécurité alimentaire, la sauvegarde de la biodiversité et garantir un avenir durable ici et dans le monde entier.

A cette occasion, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la République et Canton de Genève ont organisé un vernissage de l'exposition «Des sols sains pour une vie saine» en présence du conseiller d'Etat M. Luc Barthassat, M. Michael Moeller, Directeur-général des Nations Unies à Genève et Mme Sandra Aviles, Directrice ad intérim, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et agriculture, Bureau de Genève. Un buffet composé de produits GRTA a été servi à l'issue de la manifestation.



Projets novateurs

Par le biais de la loi sur la promotion de l'agriculture (M 2 05) et son règlement d'application (M 2 05.01), les projets ayant pour but la culture, la fabrication, la transformation ou la commercialisation de produits agricoles et agroalimentaires innovants, ainsi que le développement de prestations de services contribuant à la création d'une valeur ajoutée à l'agriculture peuvent être encouragés.

En 2015, un projet novateur a bénéficié d'une aide pour son lancement, il s'agit de céréales soufflées. Ce produit a été développé dans 2 exploitations différentes simultanément, d'où l'octroi d'aides pour les 2 structures (l'une à la fin 2014 et l'autre au début 2015).

Depuis 2009, pas loin de 15 projets novateurs, produits novateurs ou cultures novatrices ont pu bénéficier d'aide pour leur lancement. Plusieurs de ces produits rencontrent un vif succès (pâtes genevoises, tommes de Genève, céréales soufflées, soupes en bocaux, pépins de courge, etc.)





Recensement

La DGA recense chaque année les données relatives aux structures des exploitations agricoles, dont celles bénéficiant des paiements directs, dans le but d'exécuter les mesures de politique agricole relatives au versement des contributions.

Les tableaux suivants présentent les principales données relatives à ces recensements s'agissant des animaux et des surfaces cultivées.

Résultats du recensement des exploitations détentrices d'animaux

Nombre des exploitations détentrices									
Categorie d'animaux	Total		dont exploitations en contributions		Total exploitations en		Total exploitations en exploitation		tions en
	2014	2015	2014	2015	2014	2015			
Vaches laitières	14	14	13	13	1	1			
Autres vaches	38	40	35	36	3	4			
Autres bovins	53	49	46	43	7	6			
Total Bovins	53	49	46	43	7	6			
Equidés	192	193	67	62	125	131			
Ovins	65	76	19	19	46	57			
Caprins*	38	43	13	10	25	33			
Porcins	21	22	17	18	4	4			
Poules, poulets et dindes	260	282	35	42	225	240			
Bisons	2	2	2	2	0	0			
Daims, Cerfs et Wapitis	7	7	1	1	6	6			
Lamas et Alpagas	6	7	2	2	4	5			
Abeilles	161	194	10	7	151	187			
Divers volailles**	65	73	13	12	52	61			
Divers autres***	53	60	7	8	46	52			
Lapins	67	80	8	10	59	70			

Le nombre total d'exploitation correspond à l'ensemble des exploitations détenant des animaux de rente recensées par la DGA, qu'elles perçoivent ou non des contributions.

Effect	Effectifs recensés au jour de référence							
Categorie d'animaux			dont exploitations en contributions		ns en exploitations en			
	2014	2015	2014	2015	2014	2015		
Vaches laitières	315	331	313	327	2	4		
Autres vaches	665	666	655	651	10	15		
Autres bovins	1'708	1'730	1'684	1'700	24	30		
Total Bovins	2'688	2'727	2'652	2'678	36	49		
Equidés	1'996	2'077	902	828	1'094	1'249		
Ovins	2'772	2'181	2'240	1'575	532	606		
Caprins*	221	248	114	118	107	130		
Porcins	1'299	1'302	1'254	1'259	45	43		
Poules, poulets et dindes	10'692	10'583	7'012	6'969	3'680	3'614		
Bisons	127	120	127	120	0	0		
Daims, Cerfs et Wapitis	48	47	14	15	34	32		
Lamas et Alpagas	19	22	3	3	16	19		
Abeilles (nombre de colonies)	1'584	2'076	35	19	1'549	2'057		
Divers volailles**	520	588	135	128	385	460		
Divers autres***	542	428	46	29	496	399		
Lapins	671	773	56	86	615	687		

^{*} sans les chèvres naines de loisirs

Pour la 2ème année consécutive, nous constatons une augmentation du nombre de bovins détenus sur le canton (+1.5%).

^{**} Canards, Oies, Cailles, Pigeons, sans les Canards d'ornement

^{***} Porcs nains et vietnamiens, Elevages de chiens, Chèvres naines de loisirs et Canards d'ornement

Synthèse des surfaces des exploitations du canton selon leur affectation pour l'année 2015

Les exploitations en statistique ne sont pas considérées ci-après. Seules les exploitations bénéficiant de contributions fédérales sont prises en compte. Les données relatives aux surfaces sises en Suisse comprennent les surfaces exploitées par des agriculteurs domiciliés dans le canton de Genève sur le territoire cantonal mais également sur le canton de Vaud (environ 140 ha sont concernés) et en Valais (50 ares).

En 2015, la surface agricole utile (SAU) exploitée par des agriculteurs domiciliés dans le canton de Genève et au bénéfice de paiements directs s'élève à 9'369,84 ha pour ce qui est du territoire suisse et à 1'199,98 ha cultivés sur France. Soit une SAU totale de 10'569,82 ha.

	Suisse	France	Total Suisse
	Surfaces	Surfaces	et France
	(ha)	(ha)	(ha)
	Céréales		
Blé printemps	19.41	9.94	29.35
Blé automne	2'168.26	319.08	2'487.34
Blé fourrager	7.30	6.76	14.06
Orge printemps	33.45	12.55	46.00
Orge automne	521.12	97.14	618.26
Triticale	59.73	19.06	78.79
Avoine	28.21	2.60	30.81
Seigle	24.35	9.04	33.39
Semence de céréales	48.40	8.39	56.79
Méteil céréales fourragères	1.27	0.00	1.27
Méteil céréales panifiables	0.00	0.00	0.00
Amidonnier, engrain	1.72	0.00	1.72
Epeautre	14.61	0.00	14.61
Millet	1.50	0.00	1.50
Riz	0.10	0.00	0.10
Total céréales	2'929.43	484.56	3'413.99

	Suisse	France	Total Suisse
	Surfaces	Surfaces	et France
	(ha)	(ha)	(ha)
Cultures	sarclées		
Colza printemps	4.95	0.00	4.95
Colza automne	812.39	123.53	935.92
Colza MPR printemps	0.00	0.00	0.00
Colza MPR automne	4.32	0.00	4.32
Tournesol huile	469.30	100.94	570.24
Tournesol MPR	6.67	0.00	6.67
Maïs-grain	196.87	69.87	266.74
Maïs d'ensilage et maïs vert	61.68	1.36	63.04
Betterave sucrière	48.00	0.00	48.00
Betterave fourragère	0.00	0.00	0.00
Pomme de terre	27.97	0.00	27.97
Soja	254.04	54.28	308.32
Lupin destiné à l'affourragement	0.44	0.00	0.44
Lin	8.17	0.00	8.17
Féverole	46.00	9.84	55.84
Pois protéagineux	306.54	46.90	353.44
Méteil de féveroles, de pois protéagineux et de lupins avec céréales	21.27	6.70	27.97
Total cultures sarclées	2'268.61	413.42	2'682.03

	Suisse	France	Total Suisse
	Surfaces (ha)	Surfaces (ha)	et France (ha)
Cultures annuelles, maraîche	eres, hortico	oles et autre	es
Culture maraîchère sous abri sans fondation permanente	25.11	0.00	25.11
Culture maraîchère sous abri avec fondation permanente	21.03	0.00	21.03
Culture maraîchère de plein champ annuelle + légumes de conserve	144.37	0.03	144.40
Culture horticole + autre culture sous abri sans fondation permanente	0.71	0.00	0.71
Culture horticole + autre culture sous abri avec fondation permanente	0.13	0.00	0.13
Culture horticole de plein champ annuelle	2.17	0.00	2.17
Baie annuelle	0.51	0.00	0.51
Courge à huile	2.00	0.00	2.00
Pavot	0.81	0.00	0.81
Carthame	0.09	0.00	0.09
Lentille	36.12	0.00	36.12
Plante aromatique et médicinale annuelle	0.15	0.00	0.15
Total cultures annuelles, maraîchères, horticoles et autres	233.20	0.03	233.23

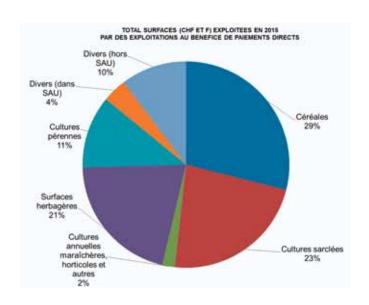
	Suisse	France	Total Suisse
	Surfaces (ha)	Surfaces (ha)	et France (ha)
Surfaces he	rbagères		
Prairies artificielles	549.04	30.80	579.84
Prairies extensives	888.65	11.20	899.85
Prairies peu intensives	4.46	0.00	4.46
Prairies permanentes	348.41	108.83	457.24
Pâturages attenants	290.22	18.53	308.75
Pâturages extensifs	89.58	22.00	111.58
Pâturages pour porcs et volailles	1.60	0.00	1.60
Surfaces à litières	5.15	0.00	5.15
Autres surfaces herbagères	5.71	0.47	6.18
Légumineuses fourragères, graminées et autres plantes destinées à la production de semences	83.89	0.00	83.89
Total surfaces herbagères	2'266.71	191.83	2'458.54

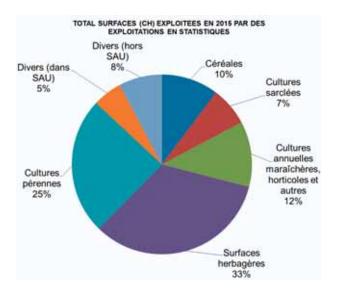
	Suisse	France	Total Suisse
	Surfaces (ha)	Surfaces (ha)	et France (ha)
Cultures p	érennes		
Vigne	1'122.16	107.56	1'229.72
Surface viticole à biodiversité naturelle	7.02	0.00	7.02
Culture fruitière (pommes)	58.09	0.00	58.09
Culture fruitière (poires)	2.62	0.00	2.62
Culture fruitière (fruits à noyau)	5.00	0.00	5.00
Autres cultures fruitières	0.02	0.00	0.02
Baies pluriannuelles	13.73	0.00	13.73
Plantes aromatiques et médicinales pluriannuelles	0.01	0.00	0.01
Matières premières renouvelables pluriannuelles	2.00	0.00	2.00
Rhubarbe	1.97	0.00	1.97
Asperges	2.56	0.00	2.56
Sapins de Noël	1.43	0.00	1.43
Pépinières	3.52	0.14	3.66
Châtaigneraies et Noiseraies	1.10	0.00	1.10
Arbustes ornementaux	3.85	0.00	3.85
Autres surfaces pérennes	4.60	0.00	4.60
Total cultures pérennes	1'229.68	107.70	1'337.38

	Suisse	France	
	Surfaces (ha)	Surfaces (ha)	Total Suisse et France (ha)
Divers dan	s la SAU		
Jachères florales	272.72	0.00	272.72
Jachères tournantes	58.73	0.00	58.73
Ourlets sur terres assolées	0.46	0.00	0.46
Autres terres ouvertes (avec ou sans contributions)	20.32	0.00	20.32
Chanvre	0.00	0.00	0.00
Haies et bosquets avec bande herbeuse	35.96	0.48	36.44
Haies et bosquets avec bande tampon	3.51	0.77	4.28
Bandes refuge	30.45	0.00	30.45
Autres surfaces dans la SAU (avec ou sans contributions)	19.56	1.19	20.75
Total divers dans la SAU	441.71	2.44	444.15
Divers ho	rs SAU		
Forêts	258.07	808.36	1'066.43
Surfaces improductives	104.35	1.36	105.71
Surfaces dont l'affectation principale n'est pas agricole	8.17		8.17
Autres surfaces hors SAU (fossés			
humides, mares, étangs, surfaces rudérales, tas d'epierrage, chemins naturels non stabilisés, jardins potagers et autres)	28.17	9.37	37.54
Total divers hors SAU	398.76	819.09	1'217.85

La DGA a également recensé à des fins statistiques 580,16 ha de surfaces agricoles utiles. Il s'agit de 64,49 ha de céréales, 44,01 ha de cultures sarclées, 209,26 ha de surfaces herbagères, 155 ha de cultures pérennes, 74,27 ha de cultures annuelles maraîchères, horticoles et autres, ainsi que de 33,13 ha de surfaces diverses.

Récapitulation des surfaces recensées en 2015 (en hectares)	Surface en contribution Suisse	Surface en statistique	Surfaces totales Suisse	Surface en contribution France	Total
Céréales	2'929.43	64.49	2'993.92	484.56	3'478.48
Cultures sarclées	2'268.61	44.01	2'312.62	413.42	2'726.04
Surfaces herbagères	2'266.71	209.26	2'475.97	191.83	2'667.80
Cultures pérennes	1,229.68	155.00	1'384.68	107.70	1'492.38
Cultures maraîchères et horticoles	233.20	74.27	307.47	0.03	307.50
Divers	441.71	33.13	474.84	2.44	477.28
Total dans la SAU	9'369.34	580.16	9'949.50	1'199.98	11'149.48
		Hors SAU			
Total hors SAU	398.76	48.91	447.67	819.09	1'266.76





Contributions fédérales

	Co	ntributions (CI	HF)
	2013	2014	2015
Contributions brutes selon l'ordonnance sur les paiements directs (après réductions UMOS, revenu, fortune, corrections fiscales,)	19'175'263.10	18'561'919.65	19'076'565.90
Contributions nettes selon l'ordonnance sur les paiements directs (après réductions UMOS, revenu, fortune, corrections fiscales,)	18'195'861.00	18'311'133.20	18'928'393.40
Contributions à la culture des champs	2'140'716.00	0.00	0.00
Contributions aux cultures particulières	0.00	1'842'570.00	1'966'463.00
Contributions complémentaires cantonales	391'427.00	318'730.00	349'741.10
Contributions totales paiements directs	20'728'004.00	20'472'433.20	21'244'597.50

	2013	2014
Nombre d'exploitations au bénéfice de contributions	267	263

Extrait des contributions 2014/2015

	Contributions (CHF)		
Type de contribution	2014	2015	
Paysage cultivé et sécurité de l'approvisionnement	11'126'713.60	11'058'178.75	
Production de lait et viande selon herbages	160'239.75	184'394.60	
Qualité du paysage (y compris participation cantonale)	938'194.50	1'126'704.40	
Efficience des ressources	106'552.60	404'877.70	
Transition	1'300'721.75	735'099.70	
Biodiversité (y compris participation cantonale)	2'635'583.50	3'287'135.00	
Culture biologique	500'666.00	504'586.00	
Culture extensive	1'362'320.00	1'451'588.00	
Ethologie (SST/SRPA)	513'005.90	530'716.90	

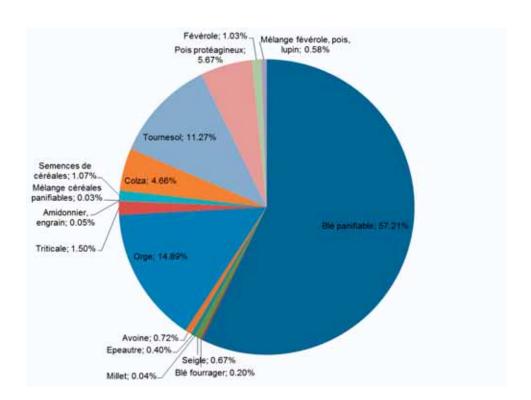
Surfaces cultivées de manière extensive (Extenso)

Des contributions d'un montant total de 1'451'588 francs ont été versées à 188 eploitations dans le cadre de la production extensive de céréales, de tournesol, de pois protéagineux, de févéroles et de colza en 2015.

Le tableau ci-dessous montre la répartition en 2015 de la culture extensive dans le canton.

Culture	Surface en hectare	Contributions (CHF)
Blé panifiable	2'076.22	830'488.00
Blé fourrager	7.30	2'920.00
Seigle	24.35	9'740.00
Millet	1.50	600.00
Epeautre	14.61	5'844.00
Avoine	26.28	10'512.00
Orge	540.25	216'100.00
Triticale	54.46	21'784.00
Amidonnier, engrain	1.72	688.00
Mélange céréales panifiables	1.27	508.00
Semences de céréales	38.65	15'460.00
Colza	169.22	67'688.00
Tournesol	408.91	163'564.00
Pois protéagineux	205.85	82'340.00
Févérole	37.23	14'892.00
Mélange févérole, pois, lupin	21.15	8'460.00
Total	3'628.97	1'451'588.00

Culture extenso 2015



Surfaces de promotion de la biodiversité (SPB)

L'évolution des surfaces de promotion de la biodiversité avec contributions écologiques fédérales se répartit de la manière suivante :

	2010 (ha)	2011 (ha)	2012 (ha)	2013 (ha)	2014 (ha)	2015 (ha)
Jachères florales	137.24	154.43	165.88	151.46	160.95	272.72
Jachères tournantes	55.27	91.65	90.05	87.36	57.97	58.73
Ourlets sur terres assolées	0.30	0.49	0.39	0.39	0.31	0.46
Prairies extensives	833.29	855.15	868.95	872.43	893.90	887.37
Prairies peu intensives	9.23	9.23	5.48			4.46
Pâturages extensifs *	0.20	0.20	00	00	85.54	89.58
Surfaces à litière	1.64	1.64	1.64	1.64	5.15	5.15
Haies et bosquets champêtres	34.46	33.52	34.26	33.79	33.31	35.96
Bandes de culture extensive	0.05	0.05	0.05	0.05		
Total	1'071.48	1'146.16				0.00 1'354.43

^{*} donnent droit à des contributions pour biodiversité depuis 2014

Ces chiffres tiennent compte uniquement des surfaces de promotion de la biodiversité situées sur territoire suisse et qui bénéficient de contributions fédérales.

Si nous nous référons aux tableaux des pages précédentes, la part de SPB bénéficiant de contributions fédérales par rapport à la SAU, soit 9'369,34 ha de surface en contributions, est de 14,46%. En considérant :

- les SPB ne bénéficiant exceptionnellement pas de contributions cette année pour non respect de certaines conditions et charges;
- les SPB bénéficiant de contributions exclusivement cantonales telles que les bandes refuge;
- · les SPB sans contributions écologiques;
- les SPB hors SAU telles que les surfaces rudérales, fossés humides, mares et étangs etc.

Le rapport est de 14,94% (surfaces sises sur territoire français non comprises).

Les tableaux et graphiques ci-après permettent de comparer les contributions moyennes par mesure et par exploitation entre le canton de Genève et la Suisse (source : OFAG).

Surfaces de compensation écologique en Suisse en 2013*

	Surface (en ha)	Nombre d'exploit.	Surface par exploit.	Contrib. par exploit.
Jachères florales	1'910	2'071	92	2'584
Jachères tournantes	535	403	133	3'055
Ourlets sur terres assolées	127	595	21	491
Prairies extensives	73'263	40'203	182	1'981
Prairies peu intensives	20'572	14'513	142	425
Surfaces à litière	7'633	7'301	105	973
Haies et bosquets champêtres	3'367	13'286	25	607
Bandes de culture extensive	104	143	73	947
Arbres fruitiers haute tige**	22'583	30'735	73.48	1'102

^{*} derniers chiffres disponibles

^{**} arbres par centaines

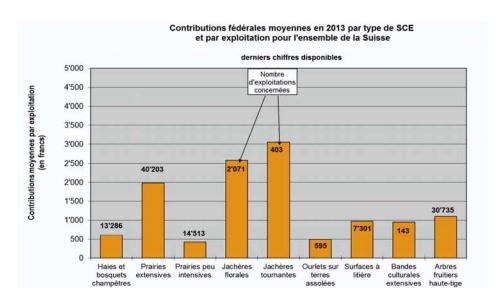
Evolution des surfaces de promotion de la biodiversité à Genève entre 2014 et 2015

		Surfaces 2015 (ha) ou nbre	Nbre d'exploit. 2014	Nbre d'exploit. 2015	Surfaces (nbre) par exploit. 2014 (ares)	Surfaces (nbre) par exploit. 2015 (ares)	Contrib. par exploit. 2014 (CHF)	Contrib. par exploit. 2015 (CHF)
Jachères florales	160.95	272.72	64	80	251	341	9'534	12'954
Jachères tournantes	57.97	58.73	27	28	215	210	7'085	6'922
Ourlets sur terres assolées	0.31	0.46	2	2	16	23	512	759
Prairies extensives*	893.9	887.37	255	253	351	351	5'235	5'223
Prairies peu intensives	5.81	4.46	8	7	73	64	327	287
Pâturages extensifs **	85.54	89.58	55	56	156	160	700	720
Surfaces à litière	5.15	5.15	3	3	172	172	3'433	3'433
Haies et bosquets champêtres	33.31	35.96	115	119	29	30	864	864
Bandes de culture extensive	0	0	0	0	0	0	0	0
Arbres fruitiers haute tige***	5'170	5'187	102	105	50.89	49.40	748	729

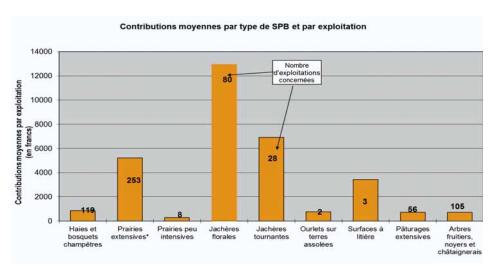
^{*} y compris surfaces en zone de montagne 2 (Fr. 7.-- par are)

** contributions seulement à partir de 2014

^{***} seulement exploitations avec > 20 arbres



Ces données sont tirées du rapport OFAG qui tient compte des différentes contributions selon les zones (grandes cultures, collines, montagnes).



Prestations écologiques requises (PER)

Le tableau suivant présente le nombre d'exploitations (en contribution) inscrites pour les PER en 2015 selon les modes de production. Une exploitation peut être inscrite à plusieurs secteurs de production.

Mode de production	Nombre d'exploitations concernées
Agriculture	218
Maraîchage	26
Viticulture	144
Arboriculture et petits fruits	21
Culture biologique	20

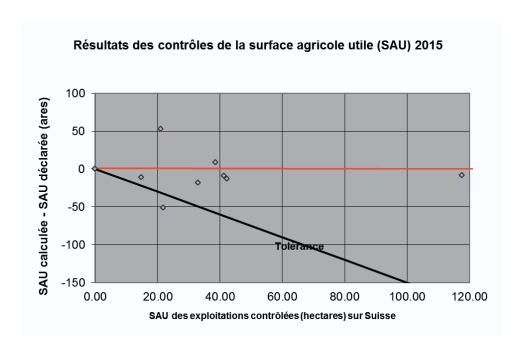
A l'issue des contrôles PER réalisés au cours de la campagne 2014-2015 par les différentes organisations de contrôles, certaines exploitations ont été sanctionnées d'un avertissement, voire d'une réduction financière. Le tableau ci-après présente les résultats selon les différents modes de production.

Mode de production	Nombre d'avertissements	Nbre de réductions financières
Agriculture	0	2
Maraîchage	0	0
Viticulture	1	9
Arboriculture et petits fruits	0	0
Culture biologique	0	0

Contrôle de la surface agricole utile (SAU)

Dans le cadre des exigences demandées par la Confédération, la DGA a procédé en 2015 au contrôle de 9 exploitations représentant une SAU totale suisse déclarée d'environ 330 ha. Ces contrôles sont opérés par numérisation des plans fournis par les exploitants ainsi que sur la base de visites de terrain et de données cartographiques, notamment d'orthophotos. Il est à relever que toutes les SPB font obligatoirement l'objet d'un contrôle de surface et d'affectation sur le terrain, ceci par les experts cantonaux à la culture des champs.

Suite à une vérification finale effectuée en collaboration avec les exploitants, 1 exploitation n'a pas rempli les exigences de précision imposées.



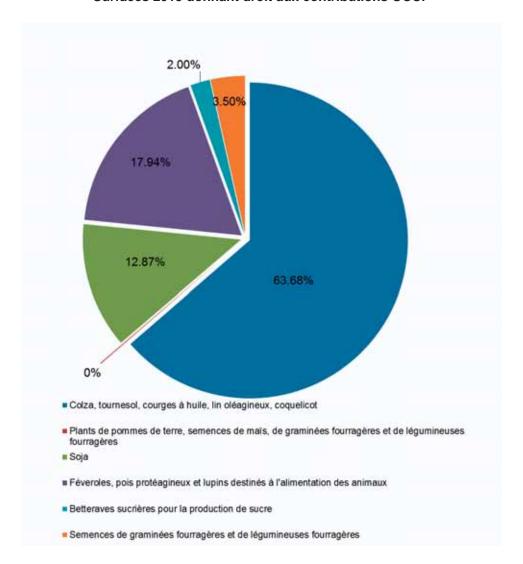
Contributions à des cultures particulières (OCCP)

Pour 2015, 1'966'463 francs ont été versés au titre des contributions particulières. Le tableau et le graphique ci-après présentent la répartition en 2015 des différentes catégories de cultures au bénéfice des primes OCCP.

(Etat au 10.12.2015. Les éventuelles modifications de décompte après cette date ne sont pas prises en considération ci-dessous).

Culture	Surface en hectare	Contribution (CHF)
Colza, tournesol, courges à huile, lin oléagineux, coquelicot et sa-fran bâtard	1'525.39	1'067'773.00
Soja	308.32	308'320.00
Féveroles, pois protéagineux et lupins destinés à l'alimentation des animaux	429.68	429'680.00
Betteraves sucrières pour la production de sucre	48.00	76'800.00
Plants de pomme de terre, semences de maïs	0.00	0.00
Semences de graminées fourragères et de légumineuses fourragères	83.89	83'890.00

Surfaces 2015 donnant droit aux contributions OCCP



Contributions à la biodiversité concernant le niveau de qualité II, la mise en réseau ainsi que les mesures cantonales Introduction

Pour rappel, avec la mise en application de la PA (politique agricole) 2014-2017, les contributions versées en application de l'ordonnance sur les paiements directs sont distinguées de celles versées en application de la loi M 5 30 (loi visant à promouvoir des mesures en faveur de la biodiversité et de la qualité du paysage en agriculture) pour des mesures strictement cantonales.

Les contributions versées aux exploitants agricoles sont prises en charge :

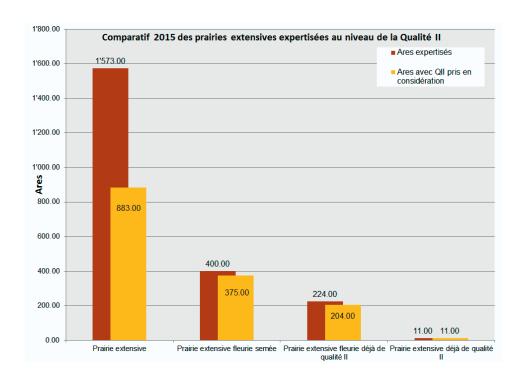
- à 100% par la Confédération concernant le niveau de qualité II, le supplément pour une qualité supérieure étant financé par le canton;
- à 90 % par la Confédération pour la mise en réseau, un taux maximum par type de surfaces de promotion de la biodiversité étant fixé par l'ordonnance sur les paiements directs.

Application de la législation fédérale

Niveau de qualité II de la biodiversité (anciennement qualité écologique)

Les contributions versées pour le niveau de qualité II de certaines surfaces de promotion de la biodiversité (notamment les prairies extensives, haies et vergers) se sont élevées à 179'570 francs. Les suppléments versés à cet effet par le canton se montent à 8'865 francs.

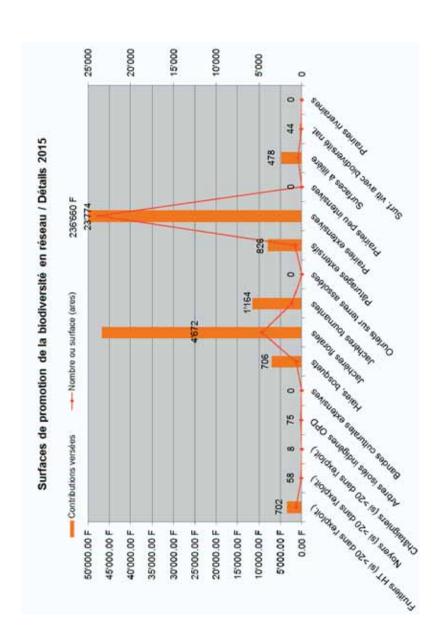
Les structures doivent faire l'objet d'une expertise préalable pour prétendre au versement des contributions octroyées en la matière. Vous trouverez ci-après le résultat des expertises botaniques des prairies extensives pour l'année 2015.



Mise en réseau (réseaux agro-environnementaux – RAE)

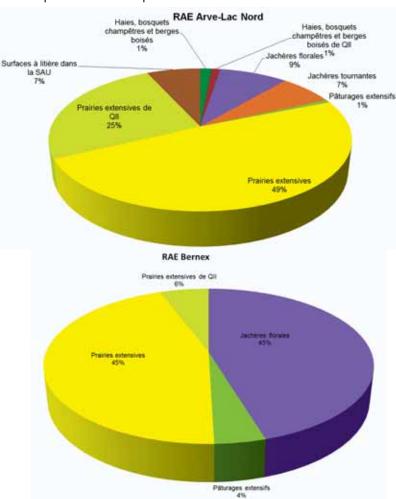
Le montant des contributions versées à cet effet s'élève à 319'425 francs dont 283'923 francs sont rétrocédés par la Confédération.

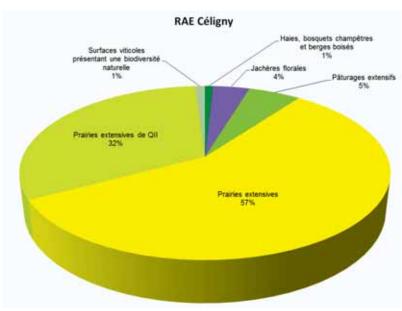
Les surfaces de promotion de la biodiversité se répartissent comme suit :

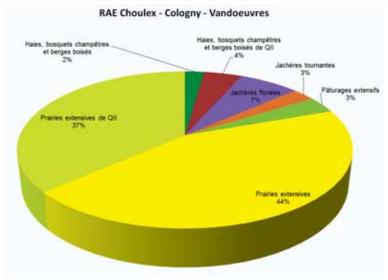


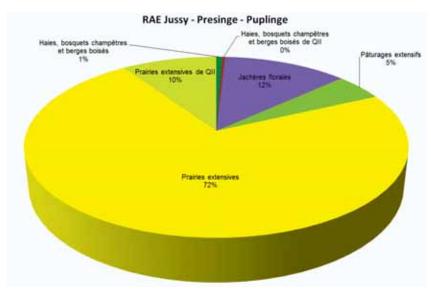
En examinant les graphiques, on peut relever, comme en 2014, une diversification plus importante au niveau des types de surfaces de promotion de la biodiversité (SPB), les prairies extensives étant largement représentées.

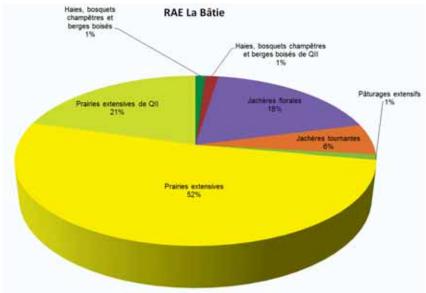
La typologie des SPB concernant les différents réseaux agro-environnementaux (RAE) validés par le canton se présentent comme suit en 2015 :











Le % de SPB au sein des périmètres des RAE (sans les arbres) se déclinent comme suit :

	SPB en RAE / toutes SPB
RAE Arve-Lac Nord	41.85%
RAE Bernex	45.06%
RAE Céligny	85.54%
RAE Choulex - Cologny - Vandoeuvres	56.03%
RAE Jussy - Presinge - Puplinge	61.69%
RAE La Bâtie	41.45%

Pour l'année 2016, 2 nouveaux RAE seront mis en oeuvre, soit ceux :

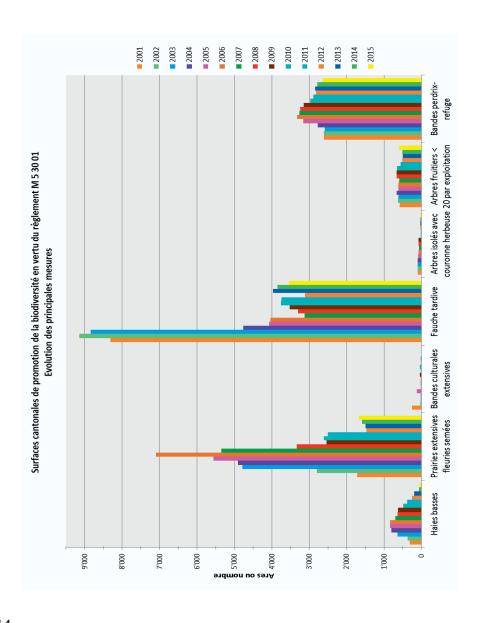
- de la Champagne, communes de Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Cartigny, Chancy, Laconnex, Soral;
- Mandement-Avril, communes de Dardagny, Russin, Satigny, Meyrin.

Application de la législation cantonale (M 5 30)

Les contributions versées en 2015 aux exploitants agricoles pour les surfaces de promotion de la biodiversité <u>uniquement cantonales</u> définies dans le règlement d'exécution de la loi M 5 30 (loi visant à promouvoir des mesures en faveur de la biodiversité et de la qualité du paysage en agriculture) se sont élevées à 198'93.40 francs.

Libellés mesures	Nombre ou surface (ares)	Contributions versées
Arbres fruitiers <20 par exploitation (avec noyers et châtaignier	592	8'880.00
Arbres fruitiers supplément PAE	16	160.00
Arbres fruitiers supplément PAE / en verger	0	0.00
Arbres indigènes supplément PAE	21	210.00
Arbres isolés sur TO avec couronne herbeuse	24	5'900.00
Autres SPB (hors renaturation)	89	1'385.00
Bandes culturales extensives	0	0.00
Bandes refuge + Surfaces refuge	2'643	103'932.40
Fauche tardive	3'539	14'156.00
Haies basses (toutes)	<i>5</i> 6	1'960.00
Haies paysagères (toutes)	0	0.00
Prairies extensives fleuries semées (toutes)	1'666	24'990.00
Prairies extensives max QII / Supplément	1'038	5'190.00
Prairies extensives fleuries max Q II / Supplément	420	2'100.00
Prairies extensives et fleuries max QII (VD) / Supplément	315	1'575.00
Supplément PAE toutes structures	1'300	9'499.00
Semences (participation cantonale)	0	1'725.00
Complément renaturation (autres SPB renat + supp spécial)	1'727	17'270.00

L'évolution des contributions en application du règlement susmentionné se présente comme suit :



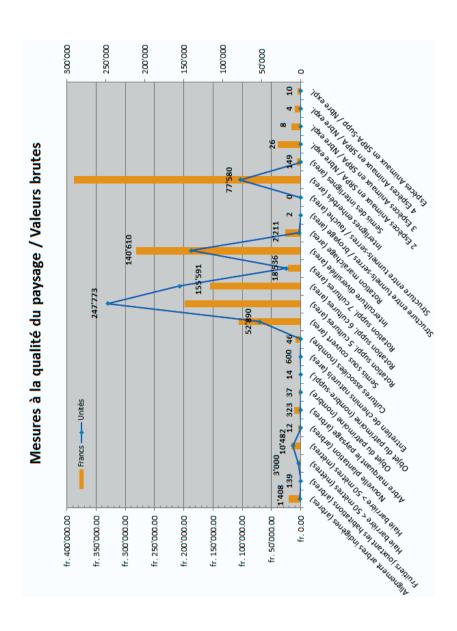
Contributions à la qualité du paysage

Introduction

Dans le cadre de la politique PA 2014-2017, la Confédération finance à hauteur de 90% les contributions versées pour un maximum de 120 frs/ha de surface agricole utile (SAU), ceci pour des projets de préservation, promotion et développement de paysages diversifiés.

Genève a présenté à la Confédération un projet pour l'ensemble du canton. Les différentes mesures réalisées par les exploitants pour l'année 2015 sont présentées ci-après. Les contributions s'y référant reflètent uniquement les mesures à la qualité du paysage (QP) sans la limitation appliquée à l'exploitation qui s'élève à 200 francs/ ha.

	2014 (CHF)	2015 (CHF)	Différence 2014 - 2015
Total des mesures QP sans limitation	1'164'755.60	1'326'302.60	13.87%
Total des mesures QP avec limitation Frs 200/ ha par exploitation	938'194.50	1'126'704.40	20.09%





Durant l'année 2015, la commission d'attribution du fonds de compensation agricole s'est réunie à 3 reprises pour statuer sur les dossiers qui lui ont été soumis et approuver le budget 2016 du fonds de compensation agricole.





Mise en service d'un poulailler à Céligny (pondoirs et oeufs du jour)

Modifications des directives cantonales

Suite aux modifications législatives fédérales et cantonales de 2014, la commission a adapté ses directives en conséquence.

Un nouveau type de prêt sans intérêt au titre d'aide d'urgence pouvant être débloqué rapidement et devant être remboursé dans les deux ans, garanti par les paiements directs, permet de parer aux manques temporaires de liquidité.

Des nouvelles possibilités d'octroi de l'aide initiale ont ainsi été introduites :

- suppression d'un âge maximum pour l'aide initiale cantonale (limite à 35 ans sur le plan fédéral), tout en réservant les subventions d'amortissement aux requérants de moins de 40 ans,
- majoration de 20% du montant de prêt possible, lors du rachat d'un capital fermier particulièrement important (ex: rachat du cheptel),
- reconnaissance, pour l'aide initiale sur le plan cantonal uniquement, de la formation pour l'octroi des paiements directs,

 garantie de l'aide initiale possible par les paiements directs, pour autant qu'aucune garantie réelle ou personnelle ne puisse être fournie.

Une nouvelle possibilité de soutenir les initiatives collectives de producteurs est entrée en vigueur et permet d'octroyer des subventions cantonales et fédérales pour soutenir l'examen préliminaire, la création, l'encadrement technico-scientifique durant la phase initiale ou le développement de formes de collaboration visant à réduire les frais de production.

La limite de revenu pour accéder aux crédits d'investissement a été abandonnée tant sur le plan fédéral que cantonal. Seules des limites de fortune restent en vigueur.

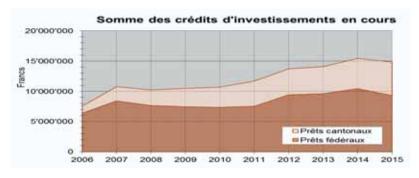
La prise en compte des fermiers possédant des baux avec différents propriétaires s'est améliorée sur le plan cantonal.

Le soutien accordé aux cultures spéciales (plantation, renouvellement, installation de soutien, filet anti-grêle, tunnels, irrigation...) s'est uniformisé à 50% de l'investissement, tant sur le plan cantonal que fédéral.

Les possibilités d'octroyer à la fois des prêts cantonaux sur une durée de 5 ans au minimum (plutôt que 8 ans en fédéral) et avec un remboursement annuel cantonal de 2'000 francs (au lieu de 4'000 francs en fédéral) ont été acceptées.

Crédits d'investissements

Durant l'année 2015, la commission d'attribution du fonds de compensation agricole a octroyé 1'676'000 francs de crédits d'investissement (prêts sans intérêts). Cette somme se compose de 893'300 francs d'aides cantonales (11 projets) et de 782'700 francs d'aides fédérales (4 projets). Ces 15 décisions de soutien concernent 10 projets individuels (1'360'600 francs) et 5 projets collectifs (315'400 francs).



Le graphique ci-avant montre qu'après six années d'augmentation, la courbe de la somme des crédits d'investissement en cours a légèrement fléchi en 2015. Au 31 décembre 2015, le montant de crédits d'investissement en prêt chez les agriculteurs genevois repasse ainsi au-dessous de la barre des 15 millions de francs, dont environ 5,5 millions de fonds cantonaux et environ 9,3 millions de fonds fédéraux. La part cantonale (37%) est en augmentation par rapport à la part fédérale (63%).





Construction du hangar collectif de Soral

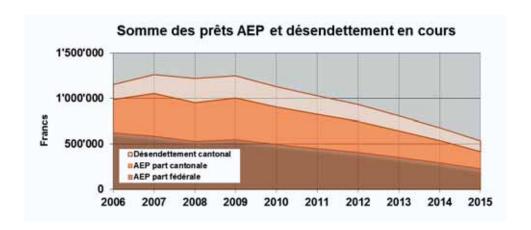
Certaines demandes n'ont malheureusement pas pu aboutir par manque de transparence financière. En effet, l'agriculteur demandant un crédit d'investissement doit apporter la preuve que l'investissement prévu peut être financé et que la charge en résultant est supportable.

La commission encourage également les agriculteurs soutenus par des crédits d'investissement à favoriser dans la mesure du possible les entreprises suisses lors de leurs investissements.

Mesures sociales

Aucune nouvelle demande d'aide aux exploitations paysannes ou de désendettement n'a été formulée en 2015.

La somme des prêts en cours pour les mesures sociales a continué sa régression, visible sur le graphique ci-dessous, de par les remboursements opérés. Au 31 décembre 2015, le montant total des prêts est d'environ 537'000 francs. Il est composé de 57% de fonds cantonaux et 43% de fonds fédéraux.



Subventions à fonds perdu

En 2015, 308'380 francs de subventions cantonales ont été accordées par la commission et la DGA au titre de subventions d'amortissement de prêts, de constitution de garantie ou de subventions non assorties à un prêt.

La somme des subventions assorties à des prêts (principalement des subventions d'amortissement) versées en 2015 s'élève à 492'436 francs.

Améliorations foncières

Projets d'intérêts collectifs

En application des législations cantonales et fédérales en matière d'améliorations foncières, la DGA a subventionné en 2015, pour environ 125'000 francs, la réalisation de 5 projets sur le territoire des communes de Dardagny, Gy, Laconnex, Meinier et Meyrin.

Collecteurs secondaires, assainissements de détail

Des subventions pour environ 20'000 francs ont été versées en faveur de 7 projets individuels.

Autorisation de morceler

Dans le cadre des requêtes portant sur des morcellements de terrains agricoles, 54 tableaux de mutation ont été examinés. En regard des dispositions légales en matière de droit foncier rural et d'améliorations foncières, 3 décisions avec demande de remboursement des subsides ont été rendues par la DGA pour une demande située au sein du périmètre de remaniement parcellaire.

PDR genevois (projet de développement régional)

Après 3 ans et demi de mise en œuvre (sur 6), le PDR genevois - qui a pour but de renforcer les infrastructures des filières agricoles genevoises - connaît un niveau d'exécution financière de l'ordre de 60%. Sur les 16 mesures (ou sous-projet) qui le compose :

- 6 mesures sont terminées :
- serre maraîchère des Marais à Veyrier,
- serre maraîchère des Mattines à Perly-Certoux,
- serre pour plantons bio Datasem à Troinex
- chaufferie à bois des serres horticoles Verdonnet à Troinex,
- halle de conditionnement de l'Union maraîchère de Genève à Perly,
- ligne de conditionnement de lait GRTA des Laiteries Réunies à Plan-les-Ouates.
- 7 mesures sont en cours de réalisation :
- infrastructures écologiques dans les zones agricoles spéciales,
- plateforme de commercialisation des produits GRTA,
- unité de transformation (5ème gamme) de légumes à Bardonnex,
- unité de conditionnement de légumes bio à Bardonnex,
- unité de traitement et de conditionnement pour céréales bio à Jussy,
- malteries du CAG à Satigny et Battiaz à Soral,
- serre maraîchère Magnin à Lully.
- 3 mesures n'ont pas encore démarré :
- il s'agit de 3 projets de serres maraichères totalisant 7.5 ha de surface de production (sur les 21 ha prévus par le PDR).

Les évènements qui ont marqué le déroulement du PDR en 2015 ont été les suivants :

- inauguration de la nouvelle halle de conditionnement de l'Union maraichère de Genève à Perly et journée «portes ouvertes» destinée au grand public,
- organisation du premier concours de cuisine «les Toqués GRTA» organisé dans le cadre des Automnales (Foire de Genève),
- production par le Cercle des agriculteurs des premiers lots de malt 100% genevois. Pour mémoire, il faut savoir qu'un PDR est un outil d'aide à l'investissement qui rassemble autour d'une idée commune plusieurs projets à majorité agricole. Les taux de subvention varient entre 30 et 64% selon la nature du projet (30% pour les projets de production, 41% pour les projets de transformation et commercialisation et 64% pour les projets d'infrastructure collective).



La journée «portes ouvertes» organisée par l'UMG en automne a connu un franc succès

Processus Agriculture 2030

Pour faire face à l'accélération de l'évolution du contexte économique général et être en mesure d'anticiper les changements à venir pour l'agriculture de notre canton, un processus de réflexion stratégique a été lancé par l'administration et les milieux professionnels. Ce processus – dénommé Agriculture 2030 – devrait se conclure d'ici la fin 2016.

D'ici là, avec l'aide d'Agridea et d'AgriGenève, des ateliers seront organisés pour identifier - avec l'ensemble des parties prenantes - les enjeux de l'agriculture de demain et définir les mesures à mettre en place pour assurer sa pérennité.

Ce processus est d'autant plus important qu'il doit aussi permettre d'apprécier les besoins d'investissement de l'agriculture des 5-10 prochaines années afin de dimensionner le volume des aides financières à provisionner (crédits d'investissement, aides à fonds perdu, contributions aux projets de développement régionaux, etc.).



Préavis

En 2015, la DGA a été amenée à préaviser les dossiers suivants :

Plans directeurs communaux

- Confignon, Plan-les-Ouates : plan directeur de zone industrielle
- Collonge-Bellerive, Meinier : plan directeur de zone industrielle
- Bardonnex : plan directeur des chemins pour piéton
- Meinier : plan directeur des chemins pour piéton et projet de révision du plan directeur communal

Plans localisés de quartier (PLQ)

- Meyrin, Satigny et Vernier : Mouille-Galand (zone industrielle)
- Petit-Saconnex : av. Tremblet promenade des Crêts
- Satigny : route de la gareVeyrier : route de Vessy

Modifications du régime des zones

- Avusy : Sous-ForestalBernex : Vailly-Sud
- Bernex-Confignon : Bernex-Est
- Collonge-Bellerive : hameau de Saint-Maurice
- Collonge-Bellerive et Meinier : la Pallanterie
- Meinier : hameaux de Carre d'Aval et de Carre d'Amont
- Meyrin : La Gravière

- Puplinge : Dardelles, route de Jussy, chemins de Bottéret et de Pré-Marquis
- Soral : route du Creux-de-Boisset
- Veyrier : couronne de Veyrier (avantprojet)

Plans d'extraction et requêtes en autorisation d'exploiter une gravière

- Bernex : Malpertuis / Prêle
- Chancy : Au Meuron
- · Laconnex : Bois des Etaillies
- · Bardonnex : En Combe

Plans de site

- Avully-Chancy : Chancy-Pougny et Cité-jardin des Plattières
- Collonge-Bellerive : Hameau de Saint-Maurice
- Meinier : hameaux de Carre d'Aval et de Carre d'Amont
- Pregny-Chambésy : La Malvande

Dossiers d'autorisation de construire

151 dossiers.

Les prises de position de la DGA s'inscrivent dans le but de préserver la zone agricole en tant qu'espace voué à une agriculture productive, de proximité, de qualité et respectueuse de l'environnement. Dans le cas de projets touchant des intérêts particuliers, la démarche de la DGA vise à intégrer les intérêts des exploitants concernés.

Grands projets d'aménagement

La DGA participe aux différents stades d'avancement des Grands Projets d'urbanisation du canton pour défendre les enjeux agricoles, notamment en œuvrant pour limiter les emprises urbaines sur la zone agricole, éviter l'enclavement des parcelles, traiter les limites entre ville/campagne, anticiper les conflits d'usages et saisir les opportunités pour renforcer les liens entre la ville et la campagne.

La DGA participe ainsi activement à l'élaboration des 4 grands projets prioritaires ayant une emprise sur la zone agricole : Bernex Nord, les Cherpines, le Grand-Saconnex et les Grands Esserts (Vessy).

Infrastructures routières régionales

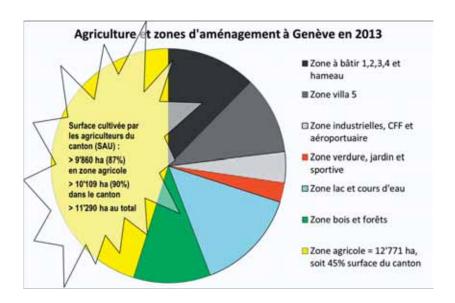
Trois grosses infrastructures routières à caractère régional sont en cours de planification : les tronçons routiers T1 et T2 de Genève Sud, le bouclement autoroutier avec sa traversée du lac et le barreau routier de Montfleury (Vernier/Satigny). Ces trois projets impactant fortement les terres agricoles, la DGA a été invitée à participer aux différentes instances de planification afin de trouver le moyen de limiter l'incidence de ces projets sur l'agriculture.

Programme agricole d'agglomération

Recrutée par la DGA, Madame Martine Roset a intégré en octobre 2016 l'équipe du Grand Genève pour porter les intérêts de l'agriculture, de la nature et du paysage dans cette réflexion territoriale. Ses premières tâches sont concentrées sur les intérêts de l'agriculture dans le projet d'agglomération No 3, ainsi que dasn le projet de territoire. Cela devrait se traduire à terme par un renforcement de la prise en compte de l'activité agricole dans la «charpente paysagère» du développement de l'agglomération.

Surfaces agricole utile (SAU) et surfaces d'assolement (SDA)

La surface agricole utile (SAU) est la surface effectivement exploitée par l'agriculture. Il ne faut pas la confondre avec la zone agricole, plus vaste et qui inclue les infrastructures et les habitations rurales. A Genève, la SAU est d'environ 11'200 hectares, dont 1'200 ha situés en France voisine. L'observation de l'évolution de cette SAU depuis l'an 2000 montre qu'elle se réduit en moyenne de 48 ha chaque année. La tendance est régulière. Pour la comprendre, un système de monitoring a été mis en place avec le DALE.



Les surfaces d'assolement (SDA) regroupent quant à elles uniquement les bonnes labourables aptes à être mises en culture (qu'elles le soient effectivement ou non). La Confédération exige que Genève en conserve un minimum de 8'400 ha, ce qui est le cas aujourd'hui. En effet, le recensement effectué en 2014 dans le cadre de la révision du plan directeur cantonal a permis d'en identifier 8'527 ha.

Mais cette marge de 127 ha est ténue, compte tenu des besoins à venir de l'urbanisation et des infrastructures qui trouvent place immanquablement en zone agricole (routes,

autoroutes, infrastructures écologiques, agrandissement des logements ruraux, nouveaux déclassement. etc.). Les SDA sont par conséquent devenues des objets rares, à consommer avec parcimonie.

Le secteur agricole qui risque à terme d'être le plus touché par ce manque de SDA est le secteur maraicher, les sols des serres n'étant pas considérés comme des surfaces d'assolement, même si ceux-ci ne sont pas bétonnés.

La DGA collaborent activement aux efforts entrepris par l'office de l'urbanisme (en charge des questions d'aménagement) pour inciter Berne à modifier sa législation en la matière.

Surface appropriée à la production agricole (SAPA)

Le géoréférencement de la surface appropriée à la production agricole (SAPA) sur la base de la photo satellite 2012 a permis d'évaluer les emprises quantitatives des différents aménagements réalisés en 2015 sur les surfaces cultivées. Cet outil est particulièrement utile pour l'estimation de la taxe de compensation agricole perçue pour les pertes de surface agricole utile (SAU). De plus, cet instrument permet d'apporter des données tangibles et spatiales pour prendre en compte les intérêts de l'agriculture dans le cadre de la planification territoriale.

Le géoréférencement de la SAU - qui sera effectif d'ici un à deux ans - permettra de son côté d'affiner la SAPA et d'identifier les causes exactes de la diminution de la SAU observée sur le territoire (déprise agricole, construction, renaturation des cours d'eau, etc.).

Taxe de compensation agricole

Les aménagements effectués pour le développement de l'agglomération portent des atteintes sur la surface agricole. Dans le but de compenser ces atteintes, la loi sur la promotion l'agriculture M 2 05 prescrit de compensations quantitatives, des qualitatives ou financières. Au regard du territoire restreint du canton, il est peu fréquent qu'une perte de surface agricole soit remplacée quantitativement ou qualitativement. Par conséquence, la compensation est dans la plupart des cas d'ordre financière et se concrétise par la perception de taxes versées au fonds de compensation agricole.

Les montants des taxes pour perte de SAU encaissés en 2015 par la DGA ont été de :

- 16'015 francs payés par la DGEau pour le solde des emprises liées au projet de renaturation du Marquet;
- 1'360 francs payé par diverses communes pour des projets impactant la zone agricole.

A ceux-ci s'ajoutent 1'198'281 francs de la taxe sur la plus-value foncière payés par les propriétaires des terrains déclassés en surface constructible

Agriculture urbaine

La DGA a concentré son travail sur deux projets durant cette année 2015.

En collaboration avec le SIC, la DGNP et les exploitants de la ferme de Budé, un dossier de présentation a été établi afin de mobiliser les fonds d'une fondation privée pour rénover le bâtiment dit des «saisonniers». Un accord de financement a été obtenu en décembre 2015 et va permettre la restauration de cette bâtisse dont la fonction sera tournée désormais vers la

sensibilisation et la formation du public aux valeurs d'une agriculture locale.

Pour rappel, la ferme de Budé est considérée comme projet pilote dans le développement du concept de ferme urbaine, concept qui vise à valoriser l'agriculture périurbaine genevoise auprès des citadins.

La commune de Bernex a confirmé son intérêt à soutenir le projet de ferme urbaine prévu dans le futur parc public destiné à accompagner développement des quartiers d'habitation à venir. En effet, forte d'un soutien financier de la DGA au titre des améliorations strucurelles de l'agriculture genevoise, la commune s'est positionnée clairement comme le maitre d'ouvrage du bâtiment d'exploitation de ladite ferme. Cette infrastructure, mise à disposition des agriculteurs locaux, devrait leurs permettre de valoriser leurs produits à travers notamment un magasin et un «snack agricole».

Les agriculteurs bernésiens ont de leur côté affiné les besoins de cette future ferme en terme d'infrastructure, ont formulé une organisation pour le fonctionnement de la ferme et ont évalué leur degré d'implication sur le plan financier. L'objectif pour l'année 2016 sera notamment de finaliser un dossier technique pour la demande en autorisation de construire.

A noter que la DGA, sur demande de la commune de Meyrin, participe à une réflexion pour la création d'une ferme urbaine dans le quartier des Vergers.

Indemnités pour perte de surface agricole utile

En 2015, un dossier de demande d'indemnité a été déposé par un exploitant non propriétaire pour la perte de son outil de travail suite à un déclassement. Le montant de l'indemnité s'est élevé à 16'474 francs.

Pour pouvoir bénéficier d'une telle indemnité, l'exploitation doit pouvoir justifier d'au moins 0,5 UMOS et l'exploitant doit notamment avoir exploité la parcelle considérée au minimum pendant 6 ans avant l'entrée en vigueur du déclassement et ne pas avoir atteint l'âge de l'AVS au moment du dépôt de la demande.

Seul un exploitant non propriétaire peut prétendre à cette aide. La demande d'indemnité doit être déposée dans les 6 mois suivant la perte effective de la surface. Le montant de l'indemnité est calculé sur la base de la marge brute des cultures des 6 dernières années de culture.

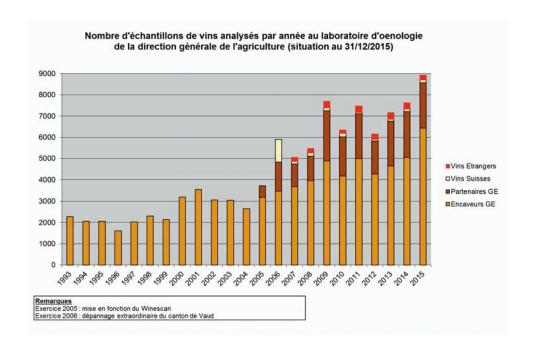


Vulgarisation et formation professionnelle

Activité du laboratoire d'analyses de vins

En 2004 il y avait 32 encaveurs qui confiaient leurs échantillons à la DGA. En 2015, ils sont 80 qui font confiance au service du laboratoire d'œnologie. Cela représente les 3/4 des encaveurs genevois. Nous sommes passés ainsi de 2'464 échantillons analysés en

2004 à 8'929 en 2015 ce qui fait une augmentation de 362% en 11 ans. La répartition de la provenance des vins est la suivante : 70% d'encaveurs genevois, 25% de partenaires genevois (3 grosses caves au tarif réduit, sans conseils œnologiques) et 5% d'échantillons provenant de l'extérieur du canton (TI et VD).



Vulgarisation et formation professionnelle

Laboratoire

Le bond est encore plus spectaculaire sur les résultats d'analyses. Avant de l'appareil de mesures l'arrivée «Wine-Scan», les analyses étaient faites manuellement, ce qui impliquait énormément de temps pour obtenir 1 paramètre à la fois. Depuis 2005, après préparation de l'échantillon, il est possible d'obtenir 8 paramètres simultanément en 1 minute et 30 secondes. Seules quelques analyses se font encore manuellement (SO2 libre et total, mises en cultures, microscopie, etc. ...). Nous avons donc multiplié les rendus analytiques en passant de 8'730 résultats d'analyses en 2004 à 64'729 en 2015. Cette masse d'informations permet aux vinificateurs d'aujourd'hui d'être informés encore plus précisément sur la qualité de leurs vins.

Au niveau de la rapidité du rendu des résultats, nous avons pu gagner en efficience car 95% des résultats sont communiqués dès le lendemain du dépôt des échantillons avant midi, alors qu'en 2004 la plupart n'étaient communiqués que le surlendemain, par le fait que les analyses prenaient beaucoup plus de temps. Depuis 2011, le laboratoire est ouvert en plus du lundi, le jeudi matin, des vendanges jusqu'à Noël. Cette ouverture supplémentaire a 2 objectifs. Premièrement, la possibilité de mieux répartir le travail sur la semaine pendant cette période de très grande affluence, car 2/3 des échantillons sont analysés durant les mois d'octobre à décembre. Deuxièmement, de répondre aux besoins des vinificateurs qui ont la nécessité d'un suivi plus serré pour les vins à problèmes à ce stade de la vinification

	2013	2014	2015
Nombre d'échantillons de vins analysés au laboratoire	7'150	7'600	8'700

Vulgarisation et formation professionnelle



Essais enherbement

Les essais d'enherbement se poursuivent au Vignoble de l'Etat. La plantation de l'année, a été enherbée avec le mélange viticole Lenta de la maison Schweizer, qui après 2 ans d'observations sur différents sites semble être un des plus intéressants dans les nouveautés des marchands grainiers.

Au total, ce sont donc 8 parcelles expérimentales qui sont aujourd'hui dévolues aux essais d'enherbement et d'engazonnement.



Agro-Environnement

Agriculture biologique

Durant les 2 années de passage d'une agriculture traditionnelle à un mode de production biologique, les exploitations «en reconversion» peuvent demander un soutien financier en vertu de la législation sur la promotion de l'agriculture. En effet, durant cette période les coûts de production sont plus importants, alors que la production n'est pas encore labélisée et ne peut pas être valorisée comme bio. En 2015, 4 exploitations étaient en reconversion (3 exploitations en 2ème année et 1 exploitation en 1ère année de reconversion). Les subventions versées pour ces reconversions se sont élevées à 59'960 francs et ont concerné 206 ha environ ainsi que des animaux de rentes.

Depuis sa mise en place, cette mesure a permis de soutenir la reconversion à l'agriculture biologique de plus de 550 ha de terres cultivées.

Agriculture de conservation

En application de la loi sur la promotion de l'agriculture et de son règlement d'application, la DGA soutient depuis 2011 les essais liés à l'agriculture de conservation, ceci afin d'encourager des modes de production particulièrement respectueux du sol et de l'environnement. Le montant engagé dans ce domaine s'est élevé en 2015 à 6'300 francs. La coordination de ces essais a été assurée

par AgriGenève.

Les agriculteurs qui effectuent des essais d'agriculture de conservation s'engagent à cultiver l'ensemble de leur domaine en semis sous couverts, à maintenir ces couverts jusqu'au semis des cultures et à ne pas utiliser de glyphosate (herbicide non sélectif).

Projet pilote 62a Nant des Charmilles

Destiné à soutenir les efforts des viticulteurs de la région de Dardagny à réduire l'impact de l'utilisation des pesticides sur le nant des Charmilles, la 2ème étape du projet (2014-2015) est arrivée à son terme à la fin de l'année 2015. Celle-ci consistait en la poursuite de différentes tâches de monitoring initiées dans le cadre la 1ère étape du projet (mesures de la qualité de l'eau, analyses du substrat du bio-épurateur, enregistrement et valorisation des données liées aux traitements phytosanitaires dans le logiciel RIV, etc.).

En 2015, les coûts du projet (mandat de suivi par AgriGenève et subventions aux viticulteurs pour le logiciel de suivi des traitements phytosanitaires) se sont élevés à 6'850 francs pour le Canton et à 9'300 francs pour la Confédération.

Bio-épurateurs

Grâce à la loi sur les investissements agricoles durables (LIAD) et au fonds de compensation agricole, le canton peut octroyer des subventions pour encourager la construction de places de lavage avec bio-épurateur destiné à la neutralisation des résidus de pesticides. Les aides financières s'élevent à maximum 20% des coûts de la partie «lavage/remplissage» et maximum 75% des coûts pour la partie «bioépuration» de l'installation.

En 2015, une station de lavage/ remplissage, avec traitement des effluents phytosanitaires, a été construite et soutenue financièrement par la DGA à hauteur de 38'500 francs.

Protection des cours d'eau et renaturation des cours d'eau

La DGA a suivi et participé en 2015 à plusieurs séances et comités de pilotage concernant différents projets de renaturation menés par le service de renaturation des cours d'eaux. Les cours d'eaux principalement concernés étaient l'Aire (3ème étape) et le Foron.

Dans l'ensemble de cette thématique, la DGA met tout en œuvre pour rappeler aux chefs de projet qu'il est nécessaire de limiter au maximum les emprises sur la surface agricole utile et les surfaces d'assolement.

Remblayages en zone agricole

Le plan directeur des sites de stockage n'étant pas encore entré en force, aucune décharge pour matériaux terreux en zone agricole n'a pu être ouverte en 2015.

Toutefois, des dossiers d'améliorations agricoles ont fait l'objet de demandes en autorisation de construire et ont été traités par la DGA durant l'année. Pour pouvoir être autorisé, il doit être démontré que le remblayage de la parcelle considérée est l'unique moyen de résoudre un problème agronomique constaté. Un remodelage de terrain visant à faciliter son exploitation n'est pas suffisant pour déclencher un remblayage agricole.

La DGA a en outre travaillé avec le GESDEC pour établir une nouvelle directive qui précisera les seuils à partir desquels une autorisation de construire est nécessaire, les procédures à adopter ainsi que les pièces à fournir.

Décharge bioactive

La décharge bioactive de Châtillon – où sont stockés des résidus d'incinération - fermera ses portes d'ici 2019. Le canton a par conséquent entamé des démarches pour son remplacement. Une dizaine de sites possibles ont été identifiés et un groupe de travail - composé d'experts et de représentants des communes et des

Agro-environnement

administrations concernées - a été mis sur pied pour analyser la situation.

La majorité des sites préqualifiés se trouvant en zone agricole, la DGA fait par conséquent partie du groupe de travail constitué.

Gravières

Durant l'année 2015, la DGA a été consultée à plusieurs reprises pour préaviser sur des requêtes en autorisation d'exploiter et des requêtes pour plan d'extraction de gravières.

La DGA vérifie que les conditions d'exploitation respectent les sols, que l'impact sur la zone agricole après l'extraction des graviers soit limité et que les affectations d'origines soient retrouvées à l'issue de la gravière. Il est également primordial que les sols soient correctement remis en parfait état à l'issue du chantier et que ces derniers soient à nouveau aptes à accueillir, après une période de repos de minimum 3 ans en prairies, une activité agricole productive.



Des projets très impactants pour la zone agricole



Protection des végétaux

Les organismes réglementés

Une recrudescence inquiétante des organismes réglementés (organismes de quarantaine, plantes envahissantes, etc.) est observée. Parmi ces derniers, on peut mentionner le feu bactérien, l'ambroisie ou encore la punaise marbrée. La DGA assure la vulgarisation et la sensibilisation des producteurs dans ce domaine. Après la drosophile suzukii, qui a causé beaucoup de soucis aux vignerons en 2014, des foyers

importants de Flavescence dorée sont signalés pour la première fois au nord des Alpes en 2015, sur les communes vaudoises de Blonay et la Tour-de-Peilz. Cette maladie grave nécessite un arrachage et la destruction immédiate des ceps malades, aucune lutte curative n'étant possible. La surveillance des organismes réglementés sur l'ensemble du territoire cantonal doit être intensifiée de manière à pouvoir détecter et intervenir rapidement sur les premiers foyers.



Scaphoïdeus titanus, vecteur de la flavescence dorée

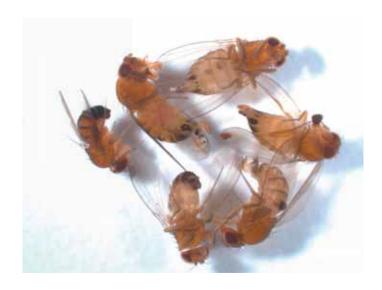
Protection des végétaux

Un problème croissant : la lutte contre les ennemis des cultures

Les pressions exercées par ces ennemis des cultures ne devraient pas diminuer ces prochaines années : multiplication des échanges, changement climatique, évolution des pratiques culturales, limites relatives à l'utilisation des produits phytosanitaires,... autant de facteurs susceptibles de favoriser l'apparition et le développement de nouveaux organismes problématiques.

Cette augmentation est par exemple bien documentée en ce qui concerne les nouveaux insectes détectés sur les plantes ligneuses et son lien probable avec les échanges internationaux de marchandises.

La Suisse a la chance de bénéficier d'un réseau de recherche, de surveillance et d'information professionnelle performant dans le domaine de la protection des végétaux : un réseau dont les services phytosanitaires cantonaux ne constituent qu'un des maillons. Rappelons-le, c'est, fondamentalement, notre sécurité alimentaire qui est en jeu.





Viticulture

Contrôle de la vendange

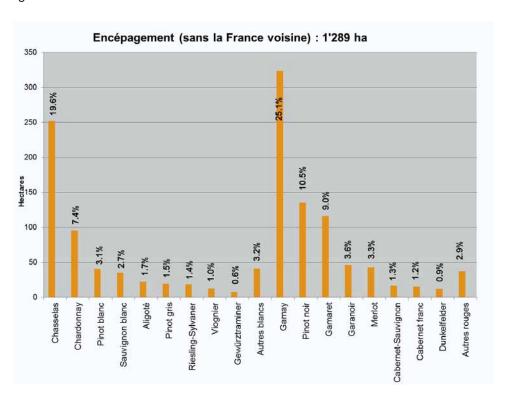
La DGA a procédé au contrôle officiel de la vendange, conformément aux exigences légales fédérales.

Dans le but de vérifier la limite de production et la qualité de la vendange, des données sur l'encépagement et l'encavage 2015 ont été recueillies.

Encépagement du vignoble genevois

Surface globale en très légère hausse (1'289 ha)

La surface viticole sise sur le territoire du canton a légèrement augmenté par rapport à l'année dernière. En effet, elle s'est accrue de 1.94 ha (+ 0.15%) ha pour s'établir à 1'288.61 ha. Le vignoble genevois est à nouveau en progression après 3 ans de légères diminutions.

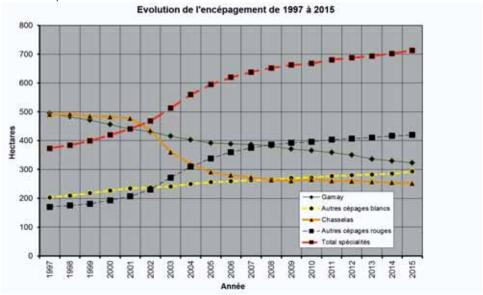


Accroissement des cépages blancs (545 ha / 42.3%)

Une nouvelle diminution du Chasselas est constatée (- 2.49 ha / - 0.98%). Il se trouve pour la deuxième fois sous la barre des 20% (19.58%) alors qu'il se situait à 45% en 1990. Le cépage Chardonnay augmente de façon significative (+ 3.56 ha / + 3.87%) ainsi que l'Aligoté (+ 1.26 ha / + 6.01%), suivis des autres blancs (+ 1.61 ha / + 4.06%), qui font comme en 2014 une belle progression grâce à l'évolution en particulier des cépages Sauvignon Gris (+ 0.74 ha / + 13.1%), Scheurebe (+ 0.61 ha /+ 14.5%), et Altesse (+ 0.20 ha / + 22.37%).

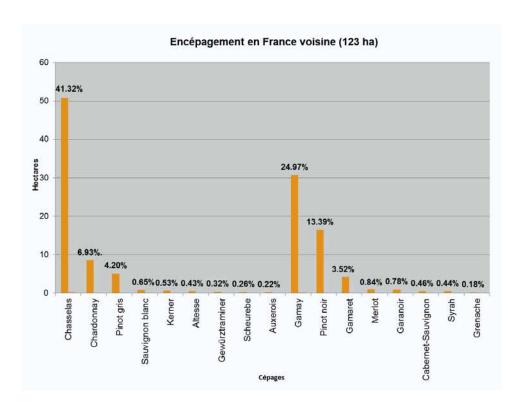
Diminution des cépages rouges (743 ha / 57.7%)

Le Gamay enregistre la plus forte régression (- 6.56 ha / - 1.99%). L'année passée déjà ce cépage avait diminué dans des proportions identiques (- 6.61 ha / - 1.96%). Le Gamaret diminue pour la 2ème fois depuis 2013 (- 2.11 ha / - 1.79%). Le Dunkelfelder régresse de façon plus importante que l'an passé (- 1.11 ha / - 8.47%). Les cépages répertoriés dans les autres rouges font la plus grande progression (+ 5.47 ha /+ 17.40%) en raison principalement de l'évolution des cépages Divico (+ 4.26 ha /+ 409.1%), Syrah (+ 0.67 ha / + 6.6%) et Cabernet Jura (+ 0.30 ha / + 48.58%).



Stabilité en France voisine (123 ha)

La surface exploitée en France voisine a très légèrement augmenté (+ 0.71 ha / + 0.58%). Elle est due essentiellement aux cépages rouges (+ 0.56 ha / + 1.03%) et dans une moindre mesure aux blancs (+ 0.16 ha / + 0.23%). Cette progression résulte principalement du Gamaret (+ 0.74 ha / + 20.6%), du Pinot Noir (+ 0.66 ha / + 4.17%) et du Cabernet-Sauvignon (+ 0.19 ha / + 51.35%) pour les rouges et du Kerner (+ 0.17 ha / + 35.41%) ainsi que de l'Altesse (+ 0.15 ha / + 39.47%) pour les blancs. Le Gamay (- 0.87 ha / - 2.75%) ainsi que le Chasselas (- 0.26 ha / - 0.51%) sont, comme pour le vignoble genevois, en légère diminution.



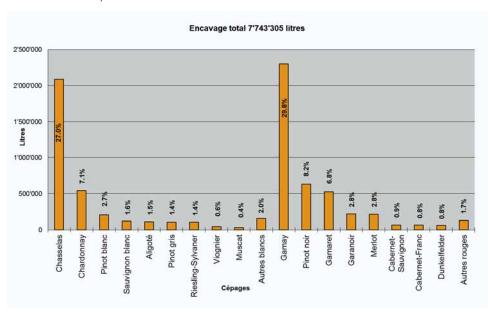
Encavage de la vendange genevoise

Une production totale de vin inférieure de 20% à la moyenne décennale

Avec une production totale de 7'743'305 litres, la vendange 2015 est inférieure de 1'975'362 litres (- 20.3%) par rapport à la moyenne décennale qui est de 9'718'667 litres. Historiquement, c'est à notre connaissance la plus petite récolte du canton de Genève. Elle est inférieure de 375'919 litres à la récolte 2003, qui était la plus faible jusqu'alors, et de 1'954'890 litres (- 20.15%) par rapport au millésime 2014. Le rendement à l'unité de surface (0.55 l/m²) est, pour l'ensemble des cépages, également inférieur tant à celui de la dernière décennie (0.69 l/m²) que de la vendange 2003 (0.57 l/m²).

Avec 6'164'921 litres, les vins d'appellation d'origine contrôlée (AOC) représentent le 79.6% de l'encavage 2015, alors que les vins de pays (VDP) s'établissent à 1'578'384 litres, ce qui correspond à 20.4% de la vendange. L'année dernière, cette proportion était respectivement de 70.2% et 29.7%.

Les AOC 1^{er} crus, additionnés des vins mousseux 1^{er} crus, représentent un volume de 306'050 litres, soit 4.9% du volume total des AOC.

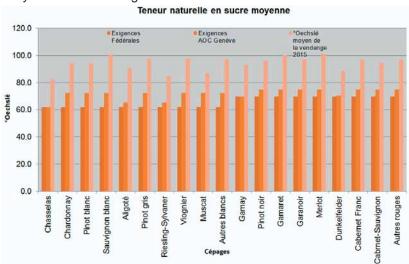


Seuls le Chasselas et le Gamay se rapprochent des 0.7 l/m2 (moyenne 0.55 l/m^2)

Le Chasselas avec une récolte de 2'087'841 litres (26.96%) et le Gamay 2'303'875 litres (29.75%) constituent à eux deux plus de la moitié (56.71%) de l'ensemble de la récolte 2015 avec des rendements respectivement de 0.69 l/m² et 0.65 l/m². Au niveau des blancs, le Chardonnay avec 546'592 litres (7.06%) et 0.53 l/m² se place en deuxième position. S'agissant des rouges, c'est le Pinot Noir avec 635'192 litres (8.20%) et 0.42 l/m² qui occupe ce rang. Tous les cépages rouges, mis à part le Dunkelfelder (0.54 l/m²), présentent des rendements inférieurs à 0.50 l/m². C'est également le cas de nombreux blancs.

Teneur naturelle en sucre (moyenne 8,45 °Oe)

Pour tous les cépages, la teneur naturelle en sucre des vins AOC dépasse significativement les exigences fédérales pour cette classe; le Gamay les dépasse de 23.2 °Oe, le Chasselas de 21.1 °Oe et le Pinot Noir de 26.4 °Oe. La teneur en sucre moyenne totale de la vendange AOC de cette année (92.6 °Oe) est supérieure de 6.6 °Oe à celle enregistrée en 2003. En fonction des cépages, la teneur naturelle en alcool des vins 2015 va s'étendre de 12.5 % vol. à plus de 15 % vol. Les cépages Merlot (101.2 °Oe), Sauvignon Blanc (100.7 °Oe) et Gamaret (100.2 °Oe) font les meilleures moyennes des sondages.



Vignoble de l'Etat Millésime 2015

2015 un millésime qui restera à coup sûr dans les mémoires vigneronnes. Sur beaucoup d'aspects il rappelle 2003, avec un hiver relativement doux, un printemps sec et chaud occasionnant un débourrement plutôt précoce. L'été qui a suivi, a été, à l'instar de 2003, caniculaire, avec un record de chaleur le 7 août à 38.5 degrés pour la station météorologique de Bernex.

Nous avons à nouveau subi un épisode de grêle le 5 juin, de moindre étendue et un peu moins violent que celui de 2013, il a tout de même occasionné passablement de dégâts sur les pousses de l'année et nous a compliqué la mise en fil.

Les vendanges ont débuté par la vendange du Pinot Noir destiné au mousseux les 7 et 8 septembre, puis elles ont continué dès le jeudi 17, pour se terminer le vendredi 25. Le domaine a produit 18'639 litres, soit 0.31 l/m². Ce chiffre très bas s'explique par les nombreuses reconstitutions toujours en cours sur le domaine, par un millésime de sécheresse et enfin par la grêle du 5 juin tombée en début de floraison et qui a probablement provoqué un peu de coulure sur certains cépages. En dépit de ces aléas, le millésime 2015 est d'excellente facture avec des vins puissants dont l'acidité, un peu plus prononcée qu'en 2003, leur apporte de la fraîcheur.

Situation des reconstitutions

Les reconstitutions du vignoble se poursuivent. Cette année c'est la «Chapelle», précédemment plantée en Chardonnay, qui voit l'arrivée d'un nouveau venu dans l'encépagement du Domaine avec la plantation de Merlot. Nous avons également entamé le renouvellement de la parcelle dite du «Fleuriste», le Pinot gris a été remplacé par du Chardonnay.

Nouveaux cépages en expérimentation au domaine

Dans la continuité des cépages résistants d'Agroscope «IRAC» (Interspécifiques Recherche Agronomique Changins) plantés dès 2009, le domaine a élargi ses essais en 2012 avec des nouveaux cépages de la série «MRAC» (Métis Recherche Agronomique Changins). En 2015, nous avons enfin pu vinifier quelques litres de ces nouveaux cépages, les premières dégustations sont prometteuses, surtout pour les croisements GamaretXMerlot, affaire à suivre. Il s'agit de nouvelles obtentions d'Agroscope de cépages non encore homologués mais présentant des qualités culturales très intéressantes, notamment de résistance naturelle aux maladies.

Liste des nouveaux croisements d'Agroscope plantés à la Grand' Vigne en 2012

Liste des nouveaux croisements RAC plantés au Vignoble de l'Etat en 2012					
MRAC 1817	Gamaret X Nebbiolo				
MRAC 1099	Gamaret X Merlot				
MRAC 1087	Gamaret X Merlot				
MRAC 1626	Gamaret X Humagne rouge				
MRAC 40	Gamaret X Cabernet franc				

40 millésimes

Il y a plus de 40 ans, le Domaine de la République et Canton de Genève voit le jour grâce au généreux legs de M. Louis-Frédéric Eckert. Le canton s'est alors doté d'un vignoble de 4.6 ha situé sur la commune de Bernex. Depuis l'élaboration du premier millésime en 1974, l'objectif du Domaine de l'Etat est de produire des vins de haute qualité, dignes ambassadeurs de la Genève viticole. En témoignent les nombreuses distinctions obtenues par les vins du Domaine, en Suisse comme à l'étranger.

Une dégustation rétrospective de différents millésimes a été réalisée en compagnie de MM. Claude Desbaillet et Maurice Dupraz, respectivement anciens Chef de la station cantonale de viticulture et œnologie et Chef du vignoble de l'Etat.

La vigne des Nations

Depuis la célébration du 50ème anniversaire de l'Organisation des Nations Unies en 1995, il est de tradition d'honorer une organisation internationale ou non gouvernementale en lui dédiant une des vignes du Domaine de la République et Canton de Genève. C'est grâce aux legs du pépiniériste bernésien Louis-Frédéric Eckert que l'Etat de Genève élève des vins depuis une quarantaine d'années. Le Domaine de 6 ha de la République et Canton de Genève joue un rôle particulier dans la viticulture genevoise, en orientant ses activités vers la sélection des variétés et la promotion de méthodes de gestion intégrée respectueuses de l'environnement. Le mardi 16 juin 2015, M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat chargé du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, a dédié symboliquement le millésime 2014 de la « Vigne des Nations », à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La manifestation s'est déroulée en présence de Mme Xiangjun Yao, directrice du bureau de la FAO aux Nations Unies à Genève. Cette édition 2015 s'est déroulée sous un soleil radieux, l'invitée d'honneur a eu l'occasion d'effeuiller quelques souches de Gamaret, cépage phare du canton.

Le domaine de la République et Canton de Genève partenaire de "Genève à la rencontre des Suisses", une initiative de la Fondation pour Genève

Dans le cadre de la célébration des 200 ans de l'entrée de Genève au sein de la Confédération suisse, un bus-exposition, organisé par la Fondation pour Genève, a sillonné nos 26 cantons et a fait halte dans 45 villes ainsi que le Liechtenstein et la France voisine. Des expositions et événements sur la Genève internationale et son impact sur le quotidien de chaque Suisse ont été présentés. En tant qu'ambassadeur de la Genève viticole, le domaine de la République et Canton de Genève est fier d'avoir participé à 12 des 45 étapes.



L'office cantonal de l'emploi et le Vignoble de la République et canton de Genève : un partenariat qui mûrit au fil des millésimes !

Mardi 15 septembre 2015, les 42èmes vendanges débutent sur le Domaine de la République et Canton de Genève! Depuis plusieurs années les demandeurs d'emploi inscrits à l'OCE sont au rendez-vous pour assurer cette ultime étape clé de l'année viticole.

Si les vins du millésime 2015 s'annoncent très prometteurs, c'est non seulement grâce à la météo favorable de l'année, mais également grâce au soin que les vendangeurs porteront à la cueillette des raisins. Pour Thierry Anet, Chef du domaine, «...ce partenariat permet également d'offrir une activité temporaire aux demandeurs d'emploi qui, bien que relativement pénible, se déroule toujours dans une très bonne ambiance...». Ce que confirme l'OCE, en ajoutant que tout travail temporaire permet de maintenir le contact avec le monde professionnel, d'élargir son réseau de relations et, parfois, d'approcher un nouveau secteur d'activité.



Promotion des vins

Sélection des vins de Genève - Le sanglier remis à la Cave Les Crêtets

La remise des prix de la 16e édition de la Sélection des vins de Genève s'est déroulée le 17 juin 2015 à l'Hôtel-de-Ville, en présence d'un public nombreux, composé de personnalités de la restauration, de l'hôtellerie, du tourisme et de la viticulture.

M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat chargé du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture et Mme Brigitte Rosset, comédienne et marraine du millésime, ont remis à M. Philippe Plan la sculpture du sanglier qui récompense le vin ayant obtenu le plus haut pointage. Il s'agit du Pinot Noir 2014 provenant de la Cave Les Crêtets à Peissy.

Le renard de bronze, prix du « coup de coeur » des cafetiers-restaurateurs du canton, a été remis par Mme Chantal Lonati, présidente du comité Genève de la semaine du Goût et M. Jean-Luc Piguet, vice-président des cafetiers-restaurateurs à M. Philippe Plan pour son Cabernet franc 2013 qui réussit donc un magnifique doublé.

L'assemblage rouge « Mathurin » du Domaine de Chafalet de la famille Ramu a été récompensé par le marcassin de bronze, prix des jeunes de l'Ecole Hôtelière de Genève, remis par son directeur, M. Alain Brunier et par deux élèves de l'école, Mlle De Almeida et M. Cogne.

Le prix de la presse (la gravure d'une fouine), remis par Mme Annick Jeanmairet et par le journaliste suisse alémanique M. Daniel Böninger, a été remporté par le Domaine des Alouettes de M. Jean-Daniel Ramu pour son Chasselas 2014.

Le Trophée Tradition – une magnifique gravure représentant un nid d'aigle – récompense la cave ayant obtenu la meilleure moyenne avec son Chasselas et son Gamay. Offert par la Compagnie des Vieux-Grenadiers, il a été remis par leur président, M. Alain Bosshard et M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat chargé du département de la sécurité et de l'économie à M. Bernard Rochaix du Domaine Les Perrières, lequel s'est particulièrement distingué lors de ce concours en remportant pas moins 9 neuf médailles d'or.

Tous les prix sont des oeuvres de M. Robert Hainard, artiste animalier de renommée internationale.

56 autres nectars ont reçu une médaille d'or, sur un total de 654 vins présentés.





Des distinctions pour les vins du domaine aux niveaux cantonal, national et international

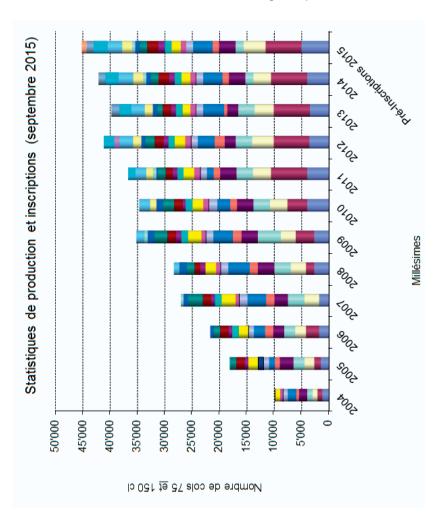
Après la médaille d'or et la médaille d'argent obtenues aux Sélections des vins de Genève en juin dernier pour, respectivement, le Gewürztraminer passerillé 2013 et l'assemblage Gamaret-Garanoir élevé en fûts de chêne 2012, le Domaine de la République a décroché une nouvelle médaille d'argent au Grand prix du Vin Suisse 2015 pour son Chasselas 2014. Il est fier de voir son travail récompensé et honoré.

Le Grand Prix du Vin Suisse 2015 a rassemblé plus de 2'900 crus différents de 550 producteurs de toutes les régions suisses. Les dégustations se sont déroulées sur six jours et ont nécessité l'engagement de 170 dégustateurs de Suisse et de l'étranger.

A l'occasion de la 16ème édition de MUNDUS VINI, le Gamay AOC 2013 du Domaine de la République et Canton de Genève a obtenu une médaille d'argent, une belle confirmation des bons résultats obtenus lors de différentes dégustations par les vins du domaine.

L'Esprit de Genève

Au total 42'130 cols ont été produits sous le millésime 2014. Pour le millésime 2015, 21 producteurs se sont inscrits et leurs intentions de production s'élèvent au total à 45'000 cols, les vins devant encore être agréés par la commission.





Production animale

Subventions cantonales

En application du règlement relatif à l'encouragement de la production animale et de l'estivage de proximité, le canton a versé 2'600 francs à une organisation de détenteurs d'animaux en tant qu'aide financière. Le canton a, en outre, versé 40'420 francs de contributions d'estivage à 21 éleveurs qui ont estivé leur bétail en France voisine.

